



Assemblée générale

Distr. générale
30 mars 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre II Affaires politiques

Chapitre 4 Désarmement

Programme 3 Désarmement

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	53
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022	76
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle	77
III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	78

* [A/76/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



Avant-propos

En 2022, le Bureau des affaires de désarmement s'emploiera à rester réactif et apte à soutenir le désarmement sous tous ses aspects, en tenant compte de l'évolution constante des conditions de sécurité internationale, afin de faire progresser la paix et la sécurité dans le monde. Le Bureau continue d'appuyer activement les États Membres pendant les négociations et les délibérations en leur proposant des conseils spécialisés, un espace de dialogue et des solutions concrètes et en instaurant un climat de confiance. Grâce au lancement de son plan stratégique pour la période 2021-2025, le Bureau renforcera encore son dispositif interne d'application du principe de responsabilité et les efforts constants qu'il déploie en vue d'atteindre l'excellence et de se montrer efficient.

En 2020 et au début de 2021, les menaces qui pesaient sur la sécurité internationale ont été aggravées par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Conséquence la plus visible pour le désarmement multilatéral, la pandémie a entravé la tenue de manifestations programmées et d'importantes réunions, ce qui a compromis les perspectives des travaux de fond des organes et conventions traitant de désarmement. De nombreuses réunions ont dû être reportées à 2021, mais d'autres ont pu se tenir virtuellement ou selon des modalités hybrides. Les efforts menés collectivement pour créer des liens entre les programmes mondiaux en faveur de l'égalité des genres et du développement durable ont progressé et la prise en compte de stratégies de désarmement tenant compte des questions de genre a continué de porter ses fruits. Le Bureau a continué de promouvoir la prise en compte de perspectives diverses et à former une nouvelle génération de militantes et militants de la cause du désarmement et de responsables des mouvements de jeunesse. Autre évolution positive, début 2021, le monde a vu l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Bureau des affaires de désarmement est prêt à faire sa part et à appuyer les préparatifs de la première réunion des États parties.

Même en plein cœur d'une pandémie mondiale, le monde est resté préoccupé par la menace croissante que représentent les armes nucléaires, en particulier par le rôle croissant des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et par les efforts déployés pour améliorer ces armes sur le plan qualitatif. Les inquiétudes sont toujours vives au sujet des autres armes de destruction massive et notamment de l'utilisation d'armes chimiques. La pandémie s'est également accompagnée d'une prise de conscience de l'impact que peuvent avoir les maladies et de l'urgence qu'il y a à améliorer la sécurité sanitaire mondiale. Les dépenses militaires et la surabondance, la prolifération et la très grande disponibilité des armes classiques, y compris des armes légères et de petit calibre, restent source de préoccupation. Et c'est sans compter les menaces et défis liés aux technologies émergentes dont les applications sont peu claires ou potentiellement déstabilisantes, notamment dans les domaines des armes autonomes, des technologies de l'information et des communications et de l'espace, qui continuent d'attirer l'attention de la communauté internationale.

Le Bureau continuera d'appuyer d'importantes conférences et réunions et en particulier celles qui ont été reportées du fait de la pandémie de COVID-19, notamment la neuvième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, la sixième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et les sessions de divers groupes d'experts gouvernementaux traitant des munitions, des technologies de l'information et des communications et de la vérification du désarmement nucléaire. S'ils devaient se prolonger, les effets de la pandémie mondiale pourraient à nouveau avoir un impact sur certaines de ces réunions importantes.

Dans la perspective d'une transition progressive vers les modalités de travail qui prévaudront après la pandémie, le Bureau des affaires de désarmement continuera de s'acquitter efficacement des mandats qui lui ont été confiés et de faire tout son possible pour appuyer les efforts que déploient les États Membres aux fins du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération.

La Secrétaire générale adjointe
et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement
(*Signé*) Nakamitsu Izumi

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 4.1 Le Bureau des affaires de désarmement est chargé d'appuyer les initiatives multilatérales qui contribuent à son objectif, à savoir un désarmement général et complet soumis à un contrôle strict et efficace de la communauté internationale. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions touchant au désarmement, y compris le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, la première consacrée au désarmement (résolution [S-10/2](#)). Les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, demeurent une préoccupation majeure du fait de leur pouvoir de destruction et de la menace qu'elles font peser sur l'humanité. Les cas d'utilisation d'armes chimiques constatés récemment restent très préoccupants. Le Bureau apporte également son concours à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et contribue au recensement et à l'analyse des questions émergentes, y compris les nouvelles technologies, et de leurs incidences sur la sécurité internationale. Inscrit dans la Charte des Nations Unies, le désarmement est au cœur du système de sécurité collective des Nations Unies.

Stratégie et facteurs externes pour 2022

- 4.2 Le Bureau des affaires de désarmement continuera de veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation. Il continuera d'appuyer les négociations et délibérations multilatérales en proposant des conseils spécialisés et des solutions concrètes et en instaurant un climat de confiance et de compréhension. Il continuera de s'employer à concilier les positions divergentes des États Membres, qui s'expliquent par l'instabilité des conditions de sécurité à l'échelle internationale et par un manque de confiance. Pour tenir compte de ces réalités, notamment des incidences qu'ont les nouvelles armes et les armes de pointe sur la sécurité, le Bureau continuera d'appuyer activement les nouvelles initiatives connexes. Il cherchera à atténuer les risques auxquels il est exposé dans l'exercice de son mandat et poursuivra la mise en œuvre de son plan stratégique, lancé cette année, qui couvre la période 2021-2025.
- 4.3 Le Bureau des affaires de désarmement continuera de veiller à disposer des capacités et des moyens nécessaires pour s'acquitter efficacement de son mandat. Il sera guidé par les cadres existants et par le programme commun des Nations Unies, notamment les objectifs de développement durable, les réformes lancées par le Secrétaire général dans les domaines de la paix et de la sécurité et du développement et son Programme de désarmement, afin de trouver des synergies et de renforcer les efforts collectifs. Il poursuivra son action en faveur de la diversité, de l'inclusion, de la parité des genres et de l'accessibilité dans les processus de désarmement, conformément à l'objectif consistant à intégrer les questions de genre dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (voir la résolution 2011/6 du Conseil économique et social) et à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap (voir la résolution [74/144](#) de l'Assemblée générale), ainsi qu'aux plans d'action connexes des départements. Il contribue également à analyser la manière dont l'impact des armes diffère selon les populations. Par ailleurs, il favorise la participation des jeunes et promeut la prise en compte de leurs points de vue dans les processus de désarmement.
- 4.4 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau des affaires de désarmement continuera de renforcer la coopération et la coordination avec d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi qu'avec les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres entités dans les domaines du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Par l'intermédiaire de ses trois centres régionaux et de son bureau de liaison de Vienne, le Bureau continue de renforcer les normes

mondiales en matière de désarmement en promouvant, en facilitant et en resserrant la coopération au niveau régional, entre les États et les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux. Il entend continuer à renforcer ses partenariats avec un large éventail de parties prenantes afin d'atteindre les résultats attendus. En coopérant plus étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales, le Bureau peut contribuer plus efficacement aux priorités régionales et nationales en matière de désarmement et de maîtrise des armements tout en renforçant les capacités locales de désarmement et en améliorant la viabilité des cadres régionaux. Il s'appuiera également sur l'expérience et les capacités dont il dispose en interne et sur un large éventail de partenariats pour aider les États Membres le plus efficacement possible.

- 4.5 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau des affaires de désarmement continuera de privilégier des stratégies concertées au sein du pilier Paix et sécurité de l'Organisation ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies, notamment les organismes, fonds et programmes. En s'appuyant sur les processus et outils existants, le Bureau coordonnera son action avec celle d'autres entités des Nations Unies afin de favoriser une approche holistique de la réduction des risques liés aux armes et de contribuer ainsi à la prévention des conflits, à la protection des civils et à une paix durable. Il renforcera également son réseau de partenariats dans le système des Nations Unies et entre les États Membres afin de faire mieux connaître les liens multiformes qui relie le désarmement et le développement. Le Bureau poursuivra également son action de coopération au sein du pilier Paix et sécurité de l'Organisation afin d'atteindre ses objectifs en matière d'inclusion et de parité des genres et de promouvoir la participation pleine et effective des femmes à ses travaux.
- 4.6 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) le climat politique est propice aux initiatives de désarmement ;
 - b) l'évolution de la situation politique relative à la paix et la sécurité internationales facilite la négociation de nouveaux accords de limitation des armements et de désarmement ;
 - c) les États Membres sont disposés à donner suite aux recommandations, résolutions et décisions issues des réunions et conférences ;
 - d) les organisations internationales et les entités apportent leur coopération ;
 - e) les institutions nationales soutiennent fermement la parité des genres et la prise en compte des questions de genre.
- 4.7 En ce qui concerne la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 4.8 Le Bureau prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, et soutient les initiatives en faveur de l'égalité des genres et du désarmement. En 2022, il continuera de promouvoir ses directives et ses plans en matière d'égalité des genres, notamment grâce à sa grande expérience concernant les liens qui existent entre le désarmement, les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 5, ainsi que d'autres cadres relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation. La prise en compte des questions de genre, l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et de la politique et du plan d'action du Bureau en matière d'égalité des genres et les résultats liés aux questions de genre et d'inclusion énoncés dans son plan stratégique 2021-2025 continueront de faire partie intégrante des activités menées dans le cadre de ses cinq sous-programmes.

Exécution du programme en 2020

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 4.9 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Un certain nombre de réunions importantes ont notamment dû être reportées à 2021. De multiples réunions et activités prévues ont néanmoins pu se tenir virtuellement ou selon des modalités hybrides. Des exemples spécifiques des conséquences de la pandémie sont présentés pour les cinq sous-programmes. La modification, le report et l'annulation de produits et d'activités prévus ont également eu des conséquences sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution de chacun des sous-programmes.
- 4.10 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, on tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples de pratiques exemplaires et d'enseignements à retenir, citons les réunions virtuelles informelles ou les réunions hybrides qui ont été organisées pour les activités prescrites. Les modalités virtuelles se sont certes avérées efficaces pour assurer la continuité des activités et ont permis la participation d'un public plus large, mais leur viabilité et leur adéquation ont posé question lorsqu'il s'agissait de négociations ou de questions épineuses et complexes. Compte tenu de ces enseignements, pour de futures réunions, le programme tiendra dûment compte des besoins de chaque session et envisagera notamment de tenir des sessions hybrides pour maximiser la participation en ligne tout en organisant des séances en personne pour les questions plus sensibles.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 4.11 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

S-10/2	Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale	68/33	Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements
59/95	Amélioration de l'efficacité des méthodes de travail de la Première Commission	74/512	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
62/272	La Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies		

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	1977 (2011)
1540 (2004)	2055 (2012)
1673 (2006)	2117 (2013)
1810 (2008)	2118 (2013)
1887 (2009)	

Produits

- 4.12 On trouvera dans le tableau 4.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 4.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	3	3
1. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1

Activités d'évaluation

4.13 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2022 :

- a) Auto-évaluation relative aux projets entrepris dans le cadre des sous-programmes concernés ;
- b) Auto-évaluation relative aux activités de formation menées par le Bureau au sujet des questions de genre.

Programme de travail

Sous-programme 1

Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

Objectif

4.14 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les négociations et délibérations multilatérales sur les accords de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects, comme l'exigent les États parties aux accords multilatéraux applicables et la Conférence du désarmement.

Stratégie

4.15 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'apporter un appui aux négociations se déroulant dans le cadre de la Conférence du désarmement et des conférences et réunions d'États parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects, tant d'un point de vue technique que sur le plan des procédures et de l'organisation. Il fournira également une assistance et un appui aux fins du suivi des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par les conférences et les réunions des États parties aux divers accords multilatéraux de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Il continuera de mettre en œuvre le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement.

4.16 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) organisation efficace et efficiente des réunions de la Conférence du désarmement et des différents organes conventionnels relevant du sous-programme ;

- b) renforcement de la viabilité opérationnelle et du respect des obligations découlant des traités, des décisions, des recommandations et des programmes d'action, et augmentation du nombre de rapports présentés par les États parties ;
- c) renforcement des compétences des États Membres dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération grâce à la participation au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement.

Exécution du programme en 2020

- 4.17 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Mise à profit des compétences au moyen de modalités virtuelles informelles de manière à favoriser une position commune et à permettre l'échange de points de vue sur des questions centrales relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements

- 4.18 L'absence d'échanges en personne due aux restrictions liées à la COVID-19, qui imposaient, entre autres, la tenue de réunions virtuelles, a porté préjudice à l'ampleur des discussions de fond ainsi qu'à la prise de décision en général. Face à cette situation, neuf manifestations ont été tenues en ligne dans le cadre du sous-programme afin de permettre des discussions entre les États Membres et avec la société civile, le milieu universitaire et l'industrie et d'entretenir le dialogue sur les questions centrales relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, et ainsi de faire progresser la réalisation de l'objectif, même en l'absence de réunions officielles. Par l'intermédiaire de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, on a organisé cinq webinaires sur des questions relatives aux armes biologiques afin de faciliter un échange de vues informel sur les sujets qui seront examinés à l'occasion des réunions d'experts, qui ont été reportées à 2021. Parmi les sujets abordés, on trouve la coopération internationale, les progrès scientifiques et technologiques, l'application à l'échelle nationale, l'assistance, l'intervention et la préparation ainsi que le renforcement institutionnel de la Convention sur les armes biologiques. De même, l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), a organisé trois webinaires sur les aspects technologiques, militaires et juridiques des systèmes d'armes létaux autonomes en vue de faciliter des discussions informelles sur ces questions, compte tenu du report de certaines réunions officielles en raison de la crise sanitaire.
- 4.19 Dans le cadre du sous-programme et en coopération avec l'UNIDIR, un programme d'orientation en ligne a été mis en place à l'intention des diplomates qui prennent leurs fonctions afin de permettre aux professionnels établis à Genève de se familiariser avec les questions de sécurité cruciales en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements et de leur présenter les connaissances, les analyses et les outils dont ils disposent s'agissant de débattre et de négocier des questions et des accords internationaux de maîtrise des armements et de désarmement. Le programme comprenait six modules thématiques couvrant tous les processus de désarmement basés à Genève, y compris la Conférence du désarmement, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques et la Convention sur les armes à sous-munitions, ainsi que d'autres processus multilatéraux essentiels de maîtrise des armements et de désarmement mis en œuvre ailleurs qu'à Genève, notamment à New York, à La Haye et à Vienne.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 4.20 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la participation des États Membres à ces nouvelles initiatives (voir le tableau 4.2).

Tableau 4.2
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Dialogue sur les questions centrales relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements entre les États Membres, la société civile, le milieu universitaire et l'industrie de manière à favoriser l'émergence de positions communes sur ces questions, même en l'absence de réunions formelles

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 4.21 En 2020, en raison de la COVID-19, certaines activités et réunions officielles prévues au titre du sous-programme ont été annulées ou reportées, tandis que d'autres ont eu lieu en ligne. Certaines réunions ont pu être tenues, bien qu'avec du retard, car le sous-programme a facilité l'utilisation de plateformes multilingues d'interprétation simultanée à distance, ce qui a permis la participation à distance aux réunions prescrites. Pour ce qui est de la Conférence du désarmement, la pandémie a entraîné une réduction du nombre de séances plénières, celles-ci ne pouvant se dérouler en présentiel, et une augmentation des coûts de transaction liée à l'utilisation de plateformes d'interprétation simultanée à distance. L'organisation et la gestion de réunions à distance ou hybrides ont alourdi la charge de travail du secrétariat, qui a également été sollicité pour, entre autres, jouer le rôle de modérateur technique lors de réunions virtuelles. Le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement a été annulé en 2020 en raison de la pandémie et il n'a pas été possible de mettre en place dans un délai si court un programme de bourses d'études en matière de désarmement qui aurait reposé entièrement sur des plateformes virtuelles tout en répondant aux objectifs du Programme. Lorsque les réunions en présentiel ont repris en nombre limité, les restrictions de voyage et les mesures de distanciation physique à observer dans les salles de conférence ont réduit le nombre de participants et d'experts venus des capitales, ce qui a donné aux experts moins d'occasions d'échanger en personne. Les réunions d'experts et la Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques ont été reportées à 2021, tout comme la deuxième partie de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions. La Réunion de 2020 des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques ainsi que la vingt-deuxième conférence annuelle relative au Protocole II modifié et la quatorzième conférence annuelle relative au Protocole V n'ont pas eu lieu comme prévu à la mi-novembre 2020. Les réunions d'experts sur le Protocole II modifié et le Protocole V ont été tenues avec un nombre restreint de participants. Il n'a pas été possible d'organiser en 2020 qu'une seule des réunions prévues pour le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. La dix-huitième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et la première partie de la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions ont eu lieu entièrement en ligne. Le sous-programme a organisé les première et deuxième réunions préparatoires de la Convention sur les armes à sous-munitions en présentiel avec une participation limitée, tout en offrant la possibilité de participer à distance au moyen d'une diffusion sur le Web dans six langues. En recourant à des plateformes d'interprétation simultanée à distance,

il a pu tenir des séances plénières de la Conférence du désarmement selon des modalités hybrides, c'est-à-dire que les délégués pouvaient y participer en personne ou à distance. Il a également organisé une réunion hybride du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après au titre des trois résultats.

Résultats escomptés pour 2022

- 4.22 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : progrès accomplis dans les débats relatifs aux technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes¹

Exécution du programme en 2020

- 4.23 Faisant fond sur les travaux de l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur certaines armes classiques, le sous-programme a organisé en 2020 une réunion hybride dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes. La réunion a été l'occasion pour les États, la société civile et le milieu universitaire de tenir des discussions interactives sur ce sujet et de faire progresser la définition et la conceptualisation des éléments qui permettraient de trouver davantage de terrains d'entente, notamment concernant les principales caractéristiques des technologies émergentes relatives aux armes létales autonomes. Le sous-programme a également permis de faciliter la poursuite des échanges d'informations et de vues en l'absence de réunions et de consultations en présentiel due à la COVID-19. La compilation, la diffusion et l'analyse des contributions écrites des Hautes Parties contractantes et des organisations non gouvernementales sur les questions de fond faisaient partie des initiatives menées à ce titre. Par ailleurs, des plateformes en ligne ont été utilisées pour mobiliser un large éventail de partenaires : les organisations non gouvernementales ont participé plus activement à la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux tenue en ligne en 2020 qu'aux réunions en présentiel organisées les années précédentes. En outre, trois webinaires sur les aspects technologiques, militaires et juridiques des systèmes d'armes létaux autonomes rassemblant des experts de l'industrie, d'instituts de recherche et de groupes de réflexion sont venus compléter les discussions formelles. Ces webinaires avaient pour objet de favoriser une compréhension commune de l'état actuel et des caractéristiques des technologies émergentes, ainsi que des considérations opérationnelles et stratégiques à prendre en compte, notamment sur la portée et la qualité de l'interaction homme-machine. Les restrictions imposées aux voyages à l'échelle mondiale et le maintien d'une dotation partielle en personnel de l'Unité d'appui à l'application n'ont toutefois pas permis au sous-programme d'intensifier ses activités et sa collaboration avec les partenaires comme il était prévu.
- 4.24 Le travail susmentionné a aidé à progresser vers une vision commune des Hautes Parties contractantes sur la stratégie à adopter vis-à-vis des questions humanitaires, éthiques et juridiques et des questions de sécurité internationale que soulèvent les systèmes d'armes létaux autonomes. Malgré les progrès accomplis, il n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que les États Membres aient une vision plus unifiée des principaux aspects de la question et de la stratégie à adopter vis-à-vis des questions humanitaires, éthiques et juridiques et des questions de sécurité internationale que soulèvent les systèmes d'armes létaux autonomes, et qu'il soit fait état d'une convergence de vues sur une ou plusieurs de ces questions dans le rapport final de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention ou dans celui du Groupe d'experts gouvernementaux, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. En raison de la pandémie, la

¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 4)].

Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention a été reportée à 2021, tandis que le Groupe d'experts gouvernementaux n'a pas pu se réunir comme prévu et n'a pas adopté son rapport final.

Projet de plan-programme pour 2022

- 4.25 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'aider les Hautes Parties contractantes à s'entendre sur les moyens de faire progresser la clarification, l'examen et la mise au point des aspects du cadre normatif et opérationnel, tel qu'adopté par la sixième Conférence d'examen. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.3).

Tableau 4.3
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Désaccord sur la caractérisation des systèmes d'armes létaux autonomes et sur la question de savoir si et comment aborder les questions associées aux technologies émergentes dans ce domaine, dans le contexte de la Convention sur certaines armes classiques	Meilleure compréhension des caractéristiques techniques des systèmes d'armes létaux autonomes, de leur autonomie, de l'interaction homme-machine et des applications militaires potentielles des technologies connexes, dans le contexte de la Convention	Vision plus unifiée, parmi les États Membres, de la stratégie à adopter vis-à-vis des questions humanitaires, éthiques et juridiques et des questions de sécurité internationale que soulèvent les systèmes d'armes létaux autonomes	Recommandations à la sixième Conférence d'examen de la Convention relatives à la clarification, à l'examen et à la mise au point des aspects du cadre normatif et opérationnel concernant les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes	Accord entre les États Membres sur des moyens de faire avancer la clarification, l'examen et la mise au point des aspects du cadre normatif et opérationnel, tel qu'adopté par la sixième Conférence d'examen

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : négociations et délibérations tenues dans le cadre de la Conférence du désarmement²

Exécution du programme en 2020

- 4.26 Le sous-programme a fourni à la Conférence du désarmement l'environnement nécessaire pour faciliter les réunions se déroulant entièrement en ligne ou selon des modalités hybrides lorsque les réunions traditionnelles en présentiel n'étaient pas possibles du fait de la pandémie. La Conférence a pu reprendre ses réunions après le 30 juin 2020 et mener ses travaux, qui comprenaient la tenue de débats généraux, une réunion consacrée aux technologies émergentes, la première séance plénière officielle consacrée à une discussion sur la question du genre dans le désarmement ainsi que la négociation et l'adoption de son rapport annuel. Le sous-programme a également facilité le bon déroulement des première et deuxième présidences de l'année dans le cadre des travaux qui ont conduit à la diffusion d'un ensemble de documents comprenant un projet de déclaration

² Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 4)].

présidentielle relative à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, un projet de proposition de programme de travail et un projet de décision sur l'exécution de celui-ci, et a collaboré étroitement avec tous les présidents afin de les aider à concrétiser les ambitions qu'ils avaient pour la Conférence. Le secrétariat a distribué aux membres de la Conférence un dossier d'information sur les questions de genre établi par le Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, et a fourni des conseils et mené des recherches aux fins l'élaboration d'une proposition de la présidence australienne visant à rendre le règlement intérieur de la Conférence neutre du point de vue du genre, qui a reçu un large soutien, même si elle n'a finalement pas été présentée pour adoption. En outre, le sous-programme a aidé la présidence autrichienne à mettre au point et à organiser le premier forum virtuel de la société civile, qui a été coorganisé avec la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement.

4.27 Le travail susmentionné a contribué aux efforts faits par les membres de la Conférence du désarmement pour parvenir à un consensus concernant un dialogue structuré, malgré la pandémie ; toutefois, cela n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que la Conférence adopte un calendrier pour structurer ses discussions de fond sur tous les points de son ordre du jour, en accordant l'attention voulue aux questions émergentes et autres questions pertinentes pour ses travaux de fond, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021. Cela est dû aux perturbations causées par la COVID-19, qui ont limité le nombre de réunions et donc les possibilités de négociation et de discussion, empêché les échanges en personne et coupé court à la dynamique positive observée au début de la session 2020 au moment de la présentation d'un ensemble de documents comprenant un projet de proposition de programme de travail. Si la pandémie a perturbé le calendrier de certaines réunions sur le désarmement, la Conférence a été l'un des rares organes de désarmement à pouvoir se réunir selon le calendrier prévu, bien que moins fréquemment que d'habitude.

Projet de plan-programme pour 2022

4.28 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera à épauler les présidents successifs en menant des recherches, en apportant des conseils et en fournissant les moyens logistiques nécessaires. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.4).

Tableau 4.4
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)^a</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
La Conférence crée des organes subsidiaires chargés d'examiner toutes les questions de son ordre du jour et les questions nouvelles et autres questions relatives à ses travaux de fond	La Conférence mène des discussions thématiques sur les points de son ordre du jour	Le dialogue entre les États Membres de la Conférence se poursuit malgré la pandémie de COVID-19	La Conférence constate une plus grande continuité dans les travaux des six présidents successifs de chaque session annuelle, une augmentation du nombre de déclarations communes des six présidents de l'année, une plus grande attention concernant les	La Conférence constate une plus grande continuité dans les travaux des six présidents successifs de chaque session annuelle, y compris une augmentation du nombre de déclarations communes des six présidents de l'année, et mène des discussions de fond structurées sur chaque

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
			questions de genre et l'identification progressive de domaines de convergence, s'agissant des codes de conduite, des mesures de confiance et des phases de pré-négociation, l'objectif étant d'aboutir à la négociation d'instruments juridiquement contraignants	point de l'ordre du jour, l'objectif étant d'aboutir à la négociation d'instruments juridiquement contraignants

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : amélioration des résultats et de la polyvalence du Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement

Projet de plan-programme pour 2022

4.29 Depuis 1979, le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, qui a été créé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, est exécuté dans le cadre du sous-programme afin de promouvoir les compétences en matière de désarmement dans un plus grand nombre d'États Membres, en particulier dans les pays en développement. Les objectifs principaux du Programme de bourses d'études comprennent : une formation pratique aux techniques de négociation et à la diplomatie multilatérale ; la compréhension des facteurs susceptibles de favoriser ou de saper les efforts de désarmement ; la tenue de cours magistraux et de lectures sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements ; l'organisation de visites auprès d'institutions internationales. Au fil des ans, 1 033 fonctionnaires des États Membres formés dans le cadre du Programme de bourses d'études ont régulièrement participé aux négociations et aux délibérations sur les accords de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération appuyés par le sous-programme. De nombreux anciens boursiers occupent actuellement des postes de haut niveau liés au désarmement dans leurs services diplomatiques nationaux respectifs ou des organisations internationales.

Enseignements tirés et changements prévus

4.30 L'enseignement tiré est le suivant : faute de supports numériques pour appuyer l'exécution du Programme de bourses d'études, l'organisation de celui-ci ne jouissait pas de la souplesse nécessaire, tant du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif. Dans un contexte où les voyages et les rassemblements en présentiel étaient restreints par la pandémie, le Programme de bourses d'études a dû être annulé pour la première fois depuis sa création. Sur la base d'une analyse approfondie de la situation, on a tiré l'enseignement suivant : les options disponibles (y compris virtuelles) ne pouvaient se substituer aux visites d'études formelles en personne des boursiers sans compromettre la qualité et les objectifs principaux du Programme. Certaines ressources en ligne pourraient toutefois renforcer la mise en œuvre de celui-ci en fournissant aux futurs boursiers des

informations générales sur les principaux sujets et mécanismes avant la partie du Programme qui se déroule en présentiel. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on examinera la faisabilité et l'efficacité de l'utilisation de ressources en ligne qui renforceraient la mise en œuvre de certaines parties du Programme, et on commencera à recourir à des plateformes d'apprentissage numérique et à un apprentissage en ligne adapté au rythme de chacun ou en direct pour affiner l'approche adoptée et diversifier les méthodes d'apprentissage tout en préservant les objectifs et les résultats du Programme. Ces ressources comprennent des cours virtuels et des webinaires qui devraient mieux préparer les boursiers à la partie du Programme qui se fait en présentiel et devraient constituer un recueil d'informations accessible avant, pendant et après le Programme, tout en accordant une plus grande souplesse dans l'organisation et le calendrier du Programme au cours de l'année.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 4.31 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les participants au Programme de bourses d'études ont accès à des modalités d'apprentissage flexibles qui améliorent les résultats de l'apprentissage et l'accès aux ressources même après la fin du Programme (voir le tableau 4.5).

Tableau 4.5
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
–	–	–	Les participants au Programme de bourses d'études ont accès à un nombre accru de ressources en ligne, ce qui permet au Programme de se dérouler malgré la pandémie et renforce à terme l'expérience d'apprentissage	Les participants au Programme de bourses d'études ont accès à des modalités d'apprentissage flexibles et à un large éventail de ressources en ligne qui améliorent les résultats de l'apprentissage et garantissent un accès aux ressources même après la fin du Programme

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 4.32 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

74/50 et décision 75/516	Vérification du désarmement nucléaire	75/83 75/85	Rapport de la Conférence du désarmement Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
75/52	Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction		
75/62	Application de la Convention sur les armes à sous-munitions	75/88	Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
75/74	Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement		

Produits

4.33 On trouvera dans le tableau 4.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.6

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	333	207	282	187
1. Documents, procès-verbaux et rapports de la Conférence du désarmement	86	78	86	86
2. Rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	1	1	–	1
3. Documents du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	–	–	2	3
4. Documents de la Réunion des États parties (2021 et 2022) à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	50	32	32	32
5. Documents des réunions des États parties et de la neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	30	–	80	–
6. Documents des réunions d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	76	10	–	–
7. Documents de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, des conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V et du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies	60	33	62	45

Titre II Affaires politiques

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes				
8. Documents de la Conférence d'examen de 2020 et des réunions des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions	30	53	20	20
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	175	60	232	190
9. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	29	95	95
10. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	–	–	22	22
11. Réunions des États parties (2021 et 2022) à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	10	10	10	10
12. Réunions des États parties et neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	8	–	44	–
13. Réunions d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	16	–	–	–
14. Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et Réunion d'experts sur le Protocole V	36	15	55	55
15. Réunions des États parties (2021 et 2022) et Conférence d'examen de 2020 de la Convention sur les armes à sous-munitions	10	6	6	8
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	175	60	232	190
16. Consultations et réunions de la Conférence du désarmement	95	29	95	95
17. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire	–	–	22	22
18. Réunions des États parties (2021 et 2022) à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	10	10	10	10
19. Réunions des États parties et neuvième Conférence chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	8	–	44	–
20. Réunions d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction	16	–	–	–
21. Réunions des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, conférences annuelles relatives au Protocole II modifié et au Protocole V, réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes et du Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et Réunion d'experts sur le Protocole V	36	15	55	55

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
22. Réunions des États parties (2021 et 2022) et Conférence d'examen de 2020 de la Convention sur les armes à sous-munitions	10	6	6	8
Services de documentation pour les réunions (en milliers de pages)	10,6	14,4	10,6	10,6
23. Édition de la documentation destinée aux organes délibérants pour toutes les réunions dont les services de conférence sont assurés par le sous-programme	10,6	14,4	10,6	10,6
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	7	8	7
24. Projets en faveur de la Convention sur les armes biologiques	6	7	8	7
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	70	–	70	70
25. Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement	70	–	70	70
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	–	1	–
26. Guides techniques sur la présentation des mesures de confiance et sur l'application de la Convention sur les armes biologiques à l'échelle nationale	1	–	1	–
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : bases de données relatives aux rapports nationaux annuels sur le respect des dispositions, au Protocole V et au Protocole II modifié à la Convention sur certaines armes classiques, aux restes explosifs de guerre au titre du Protocole V à la Convention, aux articles 7 et 8.9 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à l'article 7 de la Convention sur les armes à sous-munitions ; système de déclaration électronique pour les mesures de confiance et base de données sur la coopération et l'assistance de la Convention sur les armes biologiques ; mise à jour et maintenance des sites Web relatifs à la Conférence du désarmement, au Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, y compris les pages Web sur les questions financières, les matières fissiles, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, et au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement et au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner plus avant les questions de vérification du désarmement nucléaire.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : séances d'information et documents de sensibilisation (aux formats papier et numérique) sur le désarmement, la limitation des armements et la non-prolifération à l'intention des missions permanentes et des organisations gouvernementales et non gouvernementales et des organisations de la société civile basées à Genève ; renforcement des outils numériques en vue d'améliorer les rapports nationaux et de renforcer le respect des dispositions (Convention sur les armes biologiques et Convention sur certaines armes classiques).				
Plateformes numériques et contenus multimédias : pages Web interactives sur les questions financières à l'appui des conventions dont le sous-programme assure le service ; outils numériques visant à améliorer les rapports nationaux et à renforcer le respect des dispositions.				

Sous-programme 2 Armes de destruction massive

Objectif

- 4.34 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir le désarmement et la non-prolifération en ce qu'ils ont trait aux armes nucléaires et aux autres armes de destruction massive ainsi qu'à leurs vecteurs.

Stratégie

- 4.35 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme facilitera et appuiera les activités de négociation, de délibération et de recherche de consensus dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive, et particulièrement des armes nucléaires et de leurs vecteurs. Dans le cadre du sous-programme, on favorisera la pleine application des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. On se mobilisera également en faveur de la Journée internationale contre les essais nucléaires et de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. On aidera les États Membres à mener des négociations sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. On continuera de sensibiliser le grand public aux dangers que représentent les armes nucléaires, notamment en apportant un soutien fonctionnel et technique aux activités organisées en rapport avec la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. On continuera de soutenir les États Membres en fournissant un appui fonctionnel et technique aux responsables siégeant à la Première Commission et à la Commission du désarmement. Le sous-programme resserrera sa coopération avec d'autres organisations intergouvernementales compétentes, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans les domaines de la sécurité et de la non-prolifération nucléaires par exemple, et continuera d'élargir le champ de ses interactions avec la société civile, en particulier avec les institutions de recherche, le monde universitaire et les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes nucléaires et de leurs vecteurs. On continuera de promouvoir la participation pleine et effective des femmes aux travaux du sous-programme et d'aider les États à faire connaître le fait que les armes nucléaires ont des effets différents sur les hommes et sur les femmes. On continuera également de coopérer étroitement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour œuvrer à l'universalité et à l'application intégrale de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. On continuera par ailleurs de contribuer à identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en soutenant l'action menée à cet égard par l'OIAC et on travaillera avec les membres du Conseil de sécurité à la promotion de l'unité. Dans ce contexte, il s'agira de continuer de tenir le Conseil de sécurité informé de l'application de sa résolution 2118 (2013) relative à l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. On améliorera encore la capacité opérationnelle du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines. Pour ce faire, des activités de formation et de renforcement des capacités seront organisées, avec les États Membres intéressés et les partenaires concernés, à l'intention des experts et des laboratoires d'analyse. Il est également prévu dans le cadre du sous-programme d'appuyer les initiatives des États Membres visant à faire face à la menace que représentent les armes biologiques de manière plus coordonnée et plus efficace. Entre autres nouvelles activités et produits, le sous-programme entend dresser un état des lieux des attributions, des responsabilités, de l'expertise et des activités existant au sein du système des Nations Unies, en coordination avec les organisations et les entités concernées par différents aspects, y compris mener un exercice de haut niveau visant à sensibiliser les différents bureaux des Nations Unies.
- 4.36 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Instaurer la confiance et la compréhension entre les États Membres afin que ceux-ci puissent convenir de mesures efficaces en vue de l'élimination totale des armes nucléaires et contribuer à réduire les risques d'utilisation de ces armes ;
 - Mettre un terme à l'affaiblissement des normes relatives aux armes chimiques ;
 - Renforcer la capacité des États Membres à faire respecter les normes internationales interdisant l'utilisation d'armes de destruction massive ;

- d) Renforcer la capacité du système des Nations Unies à aider les États Membres à faire face aux situations impliquant l'utilisation d'armes biologiques.

Exécution du programme en 2020

- 4.37 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Amélioration de la continuité des opérations et de la capacité opérationnelle du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines

- 4.38 Dans sa résolution 42/37 C, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de procéder à une enquête lorsqu'un État Membre lui signale des cas d'emploi d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques) ou à toxines. La même demande a été faite un an plus tard par le Conseil de sécurité dans sa résolution 620 (1988). Étant donné que le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines n'est pas un organe d'enquête permanent, la formation et la coordination sont essentielles pour garantir sa capacité opérationnelle.
- 4.39 Le Bureau des affaires de désarmement assure la gestion du Mécanisme : il tient à jour des listes d'experts et de laboratoires d'analyse auxquels le Secrétaire général pourrait faire appel pour soutenir les enquêtes menées par le Mécanisme, et appuie l'organisation d'ateliers de formation technique pour garantir la capacité opérationnelle du Mécanisme. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, cinq ateliers et formations ont dû être reportés, notamment un exercice final de 10 jours prévu sur le terrain par l'Allemagne. Afin d'atténuer les effets négatifs de la pandémie sur les travaux du Mécanisme, deux ateliers qui devaient se tenir en présentiel ont été organisés avec succès de manière virtuelle dans le cadre du sous-programme. Afin de maintenir une vaste représentation géographique parmi les participants, le sous-programme s'est adapté aux différents fuseaux horaires en organisant des réunions virtuelles plus courtes, sur deux jours consécutifs, au lieu, par exemple, d'organiser des réunions d'une journée en présentiel. Le sous-programme a fait part de ce concept aux membres de son réseau afin de recueillir leurs observations et de leur demander d'exprimer leur soutien et leur volonté de prendre une part active aux réunions virtuelles. Ayant reçu des retours positifs, il a intégré le concept dans une stratégie de communication plus vaste qui sera mise en œuvre ultérieurement. Dans le cadre du sous-programme, on a tiré parti de la volonté accrue des parties prenantes d'utiliser des outils virtuels afin de prendre contact plus systématiquement avec les experts figurant sur la liste en organisant à leur intention des ateliers d'initiation en ligne permettant de mieux leur faire connaître et comprendre le mandat du Mécanisme et les attributions qui leur sont confiées, conformément au rapport du Secrétaire général sur les armes chimiques et bactériologiques (biologiques) (A/44/561). Jusqu'à présent, les formations de base étaient dispensées en présentiel, mais comme plus de 500 experts avaient été nommés par les États Membres, seule une partie d'entre eux avait pu y participer. La mise en œuvre d'activités de communication systématiques et complètes au moyen de l'organisation d'ateliers virtuels d'initiation adaptés aux fuseaux horaires a permis au sous-programme, pour la première fois, de dialoguer activement avec tous les experts.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 4.40 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les experts ont accès à de nouvelles formations virtuelles et qu'il y a une plus vaste représentation géographique parmi les participants (voir le tableau 4.7).

Tableau 4.7
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	Renforcement de la capacité opérationnelle du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines, y compris séances de sensibilisation aux environnements dangereux et de gestion de ceux-ci	Accès des experts à de nouvelles formations virtuelles et plus vaste représentation géographique parmi les participants

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 4.41 En 2020, compte tenu de la pandémie de COVID-19, de nombreuses conférences et autres manifestations essentielles à la réalisation de l'objectif, y compris la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie et les négociations sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, ont été reportées à 2021. Les séances de formation et les ateliers qui auraient dû être organisés dans le cadre du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines ont également été reportés. Ces reports ont compromis la réalisation des produits liés à ces activités. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

Résultats escomptés pour 2022

- 4.42 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : réduire le risque de guerre nucléaire³

Exécution du programme en 2020

- 4.43 L'élimination des armes nucléaires demeure la priorité absolue des États Membres en matière de désarmement. Pour ce faire, il est essentiel que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires conserve toute sa vigueur et toute son efficacité. Entre janvier et mars 2020, dans le cadre du sous-programme, un appui a été fourni au Président désigné et au bureau de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires sur les plans logistique et technique mais aussi concernant les questions de fond au sujet de la tenue de consultations et d'activités de communication avec les États, l'objectif étant d'assurer le bon déroulement de la session. On a également poursuivi les préparatifs administratifs pour veiller à ce que la Conférence d'examen, initialement prévue en mai 2020, puisse avoir lieu. En outre, on a fourni des conseils concernant les initiatives lancées par des États, des acteurs non étatiques et la société civile. Il s'agissait notamment de donner des conseils impartiaux sur des aspects techniques ou des questions de fond concernant les décisions prises lors des précédentes conférences d'examen, les options qui permettraient de parvenir à un consensus et les mécanismes du cycle d'examen. Comme indiqué précédemment, en raison de la pandémie de COVID-19, la Conférence d'examen a

³ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 4)].

été reportée à 2021. Par conséquent, afin de maintenir la dynamique positive malgré ce report, on a collaboré avec le Président désigné et le bureau de la Conférence pour fixer un calendrier de consultation élargi, et avec l’AIEA et les partenaires de la société civile pour mettre en place une série de webinaires sur le contenu du Traité.

- 4.44 Le travail susmentionné a contribué à faire progresser le dialogue entre les États Membres au sujet de la réalisation des objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à trouver un terrain d’entente lors de la Conférence d’examen, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir l’adoption par consensus, à l’issue de la dixième Conférence, d’un document final équilibré, dont il est question dans le budget-programme de 2020. Cela est dû au report de la Conférence d’examen en raison de la pandémie.

Projet de plan-programme pour 2022

- 4.45 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l’objectif, on fournira un appui au Président désigné, au bureau et aux États parties sur les plans administratif et technique mais aussi concernant les questions de fond, l’objectif étant d’assurer le bon déroulement de la dixième Conférence d’examen. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.8).

Tableau 4.8
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Difficultés rencontrées dans le cadre des activités de négociation, de délibération et de recherche de consensus sur l’élimination totale des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires	Recherche de points de convergence, rapprochement des positions et réduction des risques nucléaires ; organisation de consultations régionales et de missions de bons offices et facilitation du dialogue et de la réflexion novatrice, notamment en prévision de la troisième session du Comité préparatoire et de la Conférence d’examen de 2020	Progression du dialogue entre les États Membres au sujet de la réalisation des objectifs du Traité et recherche d’un terrain d’entente lors de la Conférence d’examen	Début de la mise en œuvre des décisions de la Conférence d’examen de 2020 et préparatifs en vue du début du prochain cycle d’examen, en 2022	Clôture de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d’examen de 2025

^a Pour que l’on sache où en est l’exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l’exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : application renforcée de l'engagement relatif au désarmement et à la non-prolifération⁴

Exécution du programme en 2020

- 4.46 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni un appui impartial aux États parties sur les plans logistique, technique et administratif mais aussi sur les questions de fond afin de renforcer la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement et de non-prolifération. Il s'est agi, notamment, de soutenir les efforts déployés par le Président désigné et le bureau de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour poser les fondements de l'adoption, à l'issue de la Conférence d'examen de 2021, d'un document final équilibré en organisant de vastes consultations entre les États parties. Ces consultations ont été une occasion précieuse d'examiner les divergences et de trouver un terrain d'entente à l'approche de la dixième Conférence d'examen, l'objectif étant de garantir l'adoption d'un document final équilibré qui permettra de renforcer la mise en œuvre du Traité. À cette fin, et compte tenu des restrictions liées à la COVID-19, le sous-programme a collaboré avec l'AIEA et les organisations de la société civile afin d'organiser une série de manifestations virtuelles sur les principales questions de fond qui devront être abordées lors de la Conférence d'examen, ce qui a permis de faire participer un large éventail de parties prenantes. Après que le cinquantième État a ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en octobre 2020, et en attendant l'entrée en vigueur du Traité le 21 janvier 2021, on a collaboré avec les États ayant ratifié ledit Traité au sujet de la mise en œuvre des obligations qu'ils devraient assumer en tant qu'États parties. En outre, à l'occasion de cette année marquée par d'importants anniversaires liés aux armes nucléaires, on a mené davantage d'actions de sensibilisation auprès des États Membres et on leur a fourni des conseils sur le respect de tous les engagements pris et des obligations contractées pour atteindre l'objectif.
- 4.47 Le travail susmentionné a contribué à élargir la portée des consultations et des webinaires qui ont permis de favoriser le dialogue et la réflexion novatrice dans la période précédant la Conférence d'examen reportée et ainsi de faciliter l'émergence d'un consensus sur un document final, ainsi qu'à renforcer la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 4.48 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'aider le Président désigné de la dixième Conférence d'examen à faciliter l'émergence d'un consensus sur un document final et le Président désigné de la première Réunion des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à garantir le bon déroulement de la réunion. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.9).

Tableau 4.9

Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Accroissement des difficultés rencontrées dans le cadre des activités de négociation, de délibération et de recherche de	Efforts visant à rechercher des points de convergence, à rapprocher les positions et à réduire les risques nucléaires,	Élargissement de la portée des consultations et des webinaires qui ont permis de favoriser le dialogue et la réflexion novatrice	Pays/États Membres appliquant (ou s'engageant à appliquer) les dispositions découlant des décisions de la	Les États parties élaborent des politiques et des cadres aux fins de la mise en œuvre des dispositions découlant des décisions de la

⁴ Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect.4)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
consensus sur l'élimination totale des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, dans le contexte de la deuxième session du Comité préparatoire. Nouveaux efforts visant à trouver un terrain d'entente	notamment en vue de la troisième session du Comité préparatoire	dans la période précédant la Conférence d'examen reportée et ainsi de faciliter l'émergence d'un consensus sur un document final	Conférence d'examen de 2020, et faisant par-là progresser le désarmement nucléaire	dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, renforçant ainsi le respect des engagements en matière de désarmement et de non-prolifération

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive

Projet de plan-programme pour 2022

- 4.49 En 2018, l'Assemblée générale a adopté sa décision 73/546, dans laquelle elle a chargé le Secrétaire général de convoquer des sessions annuelles de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, jusqu'à ce que la Conférence ait fini d'élaborer un traité juridiquement contraignant qui porterait création de cette zone. La toute première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue avec succès en 2019, a débouché sur l'adoption d'une déclaration politique en sus du rapport final. La deuxième session de la Conférence, qui était initialement prévue en novembre 2020, a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19 (voir [A/CONF.236/DEC.5](#)).
- 4.50 Afin d'aider les États participants à appliquer les décisions issues de la première session de la Conférence et à se préparer à la deuxième session, le sous-programme a organisé une série d'ateliers informels virtuels sur l'expérience acquise concernant les zones exemptes d'armes nucléaires existantes. Ces ateliers ont permis de présenter des enseignements pratiques et utiles tirés des zones exemptes d'armes nucléaires existantes concernant des questions clés et ont engendré des discussions intéressantes entre les participants. Les retours des participants ont été positifs, notamment en ce qui concerne le caractère informel des ateliers et l'utilité des informations sur les principales questions de fond.

Enseignements tirés et changements prévus

- 4.51 L'enseignement tiré est le suivant : après la première session de la Conférence tenue en novembre 2019, il a fallu trouver un autre moyen d'aider les États participants à mettre en œuvre les décisions issues de cette session, compte tenu de l'impossibilité de se réunir en présentiel en raison de la pandémie de COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on examinera de façon proactive un plus large éventail de modalités de soutien envisageables et la possibilité de faire usage de la technologie pour soutenir le dialogue et la coordination entre les États participants. Cela permettra au sous-programme de communiquer plus efficacement et de renforcer

ses capacités de conseil et de soutien. On appuiera également les travaux de la Conférence et, en particulier, on aidera et on conseillera la présidence de la Conférence sur les questions de fond et de procédure, et on aidera les États à mettre en œuvre les décisions issues de la Conférence.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 4.52 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que la Conférence trouvera progressivement des domaines de convergence, au moyen de la tenue de consultations, du recours à des missions de bons offices et de la facilitation du dialogue et de la réflexion novatrice, en vue d'élaborer un traité juridiquement contraignant (voir le tableau 4.10).

Tableau 4.10
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	La première session de la Conférence a eu lieu et a été couronnée de succès	Les États Membres disposent de connaissances et d'une expertise avancées qui ont contribué à l'objectif consistant à élaborer un traité juridiquement contraignant	La Conférence trouve un terrain d'entente et davantage d'engagements sont pris en vue de la mise en œuvre des décisions issues de la première session de la Conférence ; les États Membres organisent avec succès la deuxième session de la Conférence	La Conférence trouve progressivement des domaines de convergence, facilitant l'adoption de positions communes en vue de l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 4.53 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

42/37 C	Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 et à appuyer la conclusion d'une convention sur les armes chimiques	70/28	Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 et Comité préparatoire
42/38 C	Notification des essais nucléaires	72/23	Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement
54/280	Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	72/31	Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire
55/283	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	73/43	Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925
64/35	Journée internationale contre les essais nucléaires	73/44	Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie
69/44	Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques	73/57	Déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires

73/71	Quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie en 2020	74/54	Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013
74/30	Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient	74/59	Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires
74/43	Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive	75/36	Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable
74/44	Réduction du danger nucléaire		
74/45	Désarmement nucléaire	75/69	Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales

Produits

4.54 On trouvera dans le tableau 4.11 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.11

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	235	45	29	199
1. Rapports et notes du Secrétaire général sur les armes nucléaires et chimiques destinés à l'Assemblée générale	9	12	9	9
2. Rapports et documentation destinés à la (dixième) Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	205	33	–	71
3. Rapports et documentation destinés à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	20	–	20	20
4. Rapports et documentation destinés à la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie	1	–	–	–
5. Rapports et documentation destinés au Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2025	–	–	–	70
6. Rapports et documentation destinés à la première Réunion des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	–	–	–	29
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	136	46	60	94
7. Séances de la Première Commission	25	18	25	25
8. Séances de la Commission du désarmement	15	0	15	15
9. Séances plénières de la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires	2	2	2	2
10. Réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale contre les essais nucléaires	2	1	2	2

Titre II Affaires politiques

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
11. Consultations et réunions d'avant-session de la (dixième) Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	76	25	–	–
12. Séances de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son Bureau	–	–	2	–
13. Réunions de la quatrième Conférence des zones exemptes d'armes nucléaires et de la Mongolie	2	–	–	–
14. Réunions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	14	–	–	10
15. Consultations et réunions d'avant-session de la première Réunion des États Parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires	–	–	–	10
16. Consultations et réunions d'avant-session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2025	–	–	14	30
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	30	12	24	35
17. Ateliers organisés afin de tirer des enseignements des activités du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies	3	3	–	–
18. Réunions intersessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive	4	1	4	6
19. Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines : séances, cours de formation aux enquêtes concernant les armes chimiques et mise à jour de la liste d'experts	17	8	20	29
20. Réunions à l'échelle régionale et séminaires thématiques organisés pour préparer la (dixième) Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020	6	–	–	–
C. Activités de fond				
Bons offices : activités d'information sur le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive menées par le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement ; exposés de la Haute-Représentante au Conseil de sécurité sur la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) .				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : formulation de conseils impartiaux sur des questions techniques, de fond et de procédure à l'intention des États Membres ; participation d'experts à des séminaires, des ateliers et des conférences organisés par des États Membres et la société civile ; allocutions prononcées et autres activités d'information et de sensibilisation menées par le Secrétaire général, la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres membres du Service des armes de destruction massive.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : production de publications ad hoc ; rapport final du projet mené par le Bureau des affaires de désarmement pour tirer des enseignements des activités du Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU ; fiches d'information sur le désarmement concernant les armes de destruction massive et sur les traités correspondants ; organisation de manifestations parallèles en marge des conférences des Nations Unies pertinentes et organisation de conférences ad hoc.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour du site Web et des plateformes de médias sociaux du Bureau des affaires de désarmement en ce qui concerne les questions relatives aux armes de destruction massive ; site Web consacré au renforcement de la coordination et de la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires ; nouveau site Web consacré à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.				

Sous-programme 3 Armes classiques

Objectif

- 4.55 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir la réglementation et la limitation des armes classiques, compte étant tenu du besoin légitime qu'ont les États de se défendre.

Stratégie

- 4.56 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on mènera à bien les préparatifs de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, qui se tiendra à New York en 2022. On organisera des séances d'information avec le groupe régional concerné afin de choisir le Président désigné ou la Présidente désignée pour la Réunion, contribuera aux travaux de fond et aux travaux politiques de la présidence, aidera à l'organisation de six consultations ou séances d'information à participation non limitée, créera et administrera une page Web consacrée à la Réunion et établira le rapport du Secrétaire général sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre qui sera le document de travail de la Réunion. On aidera également les États à appliquer les textes issus des septième et huitième Réunions biennales des États (tenues en 2021 et 2022, respectivement) dans la perspective de la quatrième Conférence d'examen du Programme d'action, qui aura lieu en 2024. Au titre de la responsabilité (partagée par le sous-programme avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) pour l'indicateur 16.4.2 relatif aux objectifs de développement durable, on continuera également à gérer les rapports nationaux sur le Programme d'action soumis par les États et aidera à renforcer les capacités des structures étatiques concernées aux fins de la collecte et de l'analyse des données sur les flux illicites d'armes, sur la base des armes qui ont été saisies, trouvées ou rendues volontairement. En outre, on facilitera la diffusion des Directives techniques internationales sur les munitions au moyen du programme SaferGuard, qui est la plateforme de gestion des connaissances relatives aux Directives, et on veillera à la diffusion, à l'amélioration et à la traduction des directives sur le contrôle des armes légères, que les États peuvent appliquer s'ils le veulent et qu'ils peuvent trouver dans le Recueil de modules sur le contrôle des armes légères. Si besoin est, le sous-programme aidera les États à utiliser efficacement ces outils.
- 4.57 En partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement et sur la base des orientations techniques du Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, le sous-programme poursuivra les activités concernant le fonds appelé « Entité "Sauver des vies" » (qui fait partie du Fonds pour la consolidation de la paix) ; celui-ci accordera des subventions pour permettre la conduite d'activités dans les pays les plus touchés, l'idée étant d'intégrer la maîtrise des armes légères et la réduction de la violence armée dans les programmes et stratégies de consolidation de la paix et de développement et de les rendre effectives, sans oublier la prise en compte des questions de genre qui constitue un objectif important. Les activités menées soutiendront des projets visant à améliorer le débat public, à perfectionner les capacités des responsables de l'application des lois et à renforcer la législation sur la réglementation et la limitation de l'accès aux armes de petit calibre et aux munitions, l'accent étant mis sur la dimension de genre de cette problématique et sur les effets différents qu'ont les armes de petit calibre illicites sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles, et des programmes destinés à remédier au manque de données ventilées concernant les rapports entre genre et armes légères et de petit calibre. Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 5 et 16.

- 4.58 En outre, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux textes issus de l'examen du Programme d'action⁵, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à faire en sorte que les questions relatives aux armes légères et de petit calibre soient intégrées de manière prévisible et systématique dans les activités de développement menées par le système des Nations Unies dans les pays, grâce à des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui tiennent compte de ces questions. Il s'agira ensuite de concevoir des solutions pour améliorer l'appui fourni aux intervenants sur le terrain, en particulier à l'équipe de pays des Nations Unies, en veillant en priorité à la prise en main des activités par les pays.
- 4.59 Dans le cadre du sous-programme, on accordera également la priorité aux activités d'appui aux projets qui visent à renforcer la capacité des institutions nationales à réglementer les armes de petit calibre et les munitions, à améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks et à faciliter le travail des autorités frontalières et douanières ; à cette fin, des ateliers seront organisés au niveau des pays pour permettre aux spécialistes des organismes d'état et de la société civile d'échanger leurs points de vue sur les questions prioritaires. Des activités seront également menées pour appuyer l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 » de l'Union africaine (voir résultat 3 ci-après).
- 4.60 Une des activités menées dans le cadre du sous-programme consistera à administrer, à tenir à jour et à enrichir le cas échéant les bases de données sur les dépenses militaires, ainsi que le Registre des armes classiques, et notamment à faire traduire l'outil de communication d'informations en ligne et le site Web consacré au Registre dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. En outre, le sous-programme facilitera la mise en place et le fonctionnement du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques.
- 4.61 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) une meilleure préparation des États en vue de la huitième Réunion biennale des États, un renforcement de la capacité des États de s'acquitter des engagements pris dans les textes issus des septième et huitième Réunions biennales, une gestion plus sûre et plus sécurisée des munitions et l'application des orientations sur le contrôle des armes de petit calibre ;
 - b) un renforcement des lois, règlements et politiques sur les armes de petit calibre et les munitions ;
 - c) une réduction de la violence armée ;
 - d) une meilleure sécurisation des dépôts d'armes et une amélioration du marquage des armes et de la tenue des registres pertinents ;
 - e) un renforcement des capacités des autorités frontalières et douanières ;
 - f) une gestion sûre et sécurisée des munitions ;
 - g) une réduction du risque de conflit entre États grâce à l'atténuation de l'effet déstabilisateur de la multiplication des transferts d'armes et de l'accumulation d'armes ;
 - h) une meilleure intégration des questions relatives au contrôle des armes de petit calibre dans l'action menée par le système des Nations Unies au niveau des pays, grâce à des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui tiennent compte de ces questions ;
 - i) une amélioration de l'innovation et de la coordination grâce au Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères, principal dispositif de coordination de l'action menée par les organismes des Nations Unies pour aider les États à contrôler les armes légères et de petit calibre, un des éléments clés du programme de prévention du Secrétaire général ;

⁵ Voir la résolution [75/43](#) de l'Assemblée générale, et le paragraphe 9 de la section IV.B et le paragraphe 21 de la section IV.C du document final de la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ([A/CONF.192/2018/RC/3](#), annexe).

- j) une plus grande intégration des questions de genre dans les politiques et programmes de contrôle des armes légères et de petit calibre adoptés par les États et les organisations régionales concernées ;
- k) une plus grande intégration des questions relatives au contrôle des armes légères et de petit calibre dans les processus de développement.

Exécution du programme en 2020

- 4.62 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Amélioration de la diffusion des orientations d'application volontaire figurant dans les Directives techniques internationales sur les munitions

- 4.63 Les Directives techniques internationales sur les munitions ont été élaborées en 2011 dans le cadre du programme SaferGuard, à la demande de l'Assemblée générale. Les 12 modules qui les constituent donnent des orientations sur la gestion efficace des stocks de munitions, notamment le classement, la comptabilisation, la sécurité physique, la surveillance et l'évaluation périodique de la stabilité et de fiabilité des munitions, que les États peuvent appliquer s'ils le veulent. Dans sa résolution 74/65, l'Assemblée générale a encouragé les États souhaitant renforcer leurs capacités nationales de gestion des stocks de munitions à prendre contact avec le programme SaferGuard. Dans le cadre du sous-programme, on a continué de superviser les travaux menés par le Comité d'examen technique du programme SaferGuard en 2020 pour achever l'examen et l'actualisation quinquennaux des 12 modules des Directives et on a entrepris d'analyser ceux-ci selon l'optique du genre, l'objectif étant de faire en sorte que la problématique femmes-hommes soit prise en compte dans tous les modules.
- 4.64 En 2020, dans le cadre du sous-programme, on a également organisé et coordonné la traduction complète des 12 modules des Directives en espagnol et en français, alors que jusque-là, seulement six modules avaient été traduits en français. Par ailleurs, on a veillé à ce que les modules qui venaient d'être traduits soient diffusés aux États Membres.

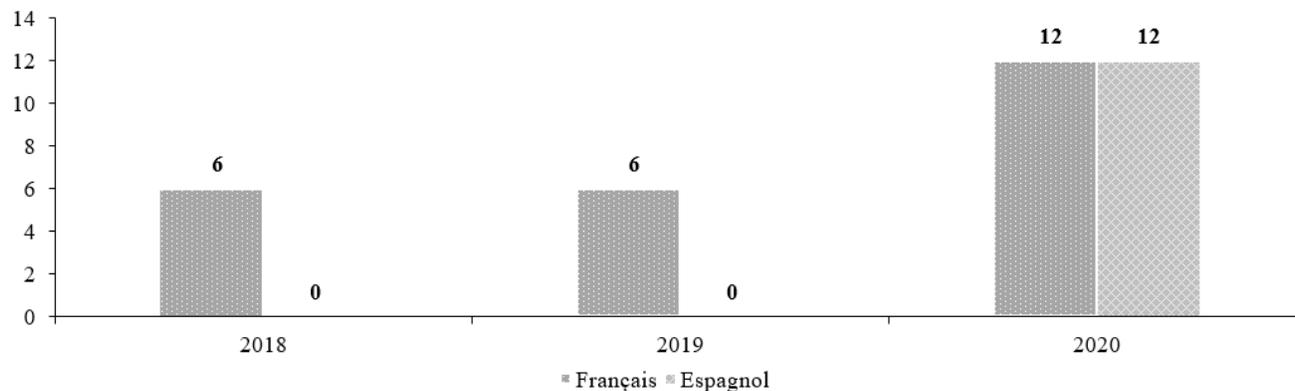
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 4.65 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les modules des Directives ont été plus largement diffusés aux États Membres hispanophones et francophones, dont beaucoup figurent parmi les pays les plus gravement touchés par les risques associés à une mauvaise gestion des stocks de munitions. Grâce au travail effectué, les orientations offertes dans les Directives sont tenues à jour et conservent donc toute leur utilité. Ce travail s'accorde avec le souhait de l'Assemblée générale de voir les États Membres se servir de ces modules, ceux-ci étant désormais accessibles aux États Membres non anglophones (voir la figure 4.I).

Figure 4.I

Mesure des résultats : renforcement de la diffusion des Directives techniques internationales sur les munitions dans d'autres langues officielles de l'Organisation des Nations Unies

(Nombre total de modules disponibles en français et en espagnol)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 4.66 En raison des effets que la COVID-19 a eus en 2020, la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a été reportée à juillet 2021. Dans le cadre du sous-programme, on a assuré des services d'appui aux États pour la tenue des consultations nécessaires, qui ont abouti à la décision arrêtée d'un commun accord de reporter la Réunion. On a également établi le rapport du Secrétaire général sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui doit constituer le document de travail de la Réunion. En outre, en raison de la pandémie, les deuxième et troisième sessions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus ont été reportées en 2021. Dans le cadre du sous-programme, des mesures ont été prises en concertation avec la présidence du Groupe d'experts pour organiser des débats informels en ligne en avril 2020, afin que le Groupe d'experts puisse maintenir son élan et achever ses travaux.
- 4.67 Les deux réunions en présentiel que devait tenir le Comité d'examen technique du programme SaferGuard pour achever l'examen quinquennal et l'actualisation des Directives techniques internationales sur les munitions n'ont pas pu avoir lieu. Dans le cadre du sous-programme, on a facilité l'organisation de réunions virtuelles du Comité d'examen technique pour que la mise à jour des Directives techniques puisse être terminée dans les délais fixés. Cela étant, il n'a pas été possible d'achever l'actualisation de toutes les applications (présentation visuelle de statistiques, profils de pays, etc.) de l'outil de communication d'informations sur le Programme d'action, qui permet de communiquer des informations par voie électronique et de faire le point de l'application par les États Membres de leurs obligations au regard du Programme d'action. Ces changements ont eu une incidence sur l'exécution du programme en 2020 (voir résultat 1 ci-après), mais on notera que plus de 80 rapports nationaux ont néanmoins été soumis par ce moyen électronique, ce qui montre que les États Membres apprécient l'utilité de cette base de données qui leur permet de remplir leurs obligations en matière de communication d'informations et de suivre les progrès accomplis.
- 4.68 Par ailleurs, dans le cadre du sous-programme, une nouvelle activité a été entreprise pour aider les États Membres à traiter des questions liées à la COVID-19 ; cadrant avec les objectifs du sous-programme, elle consistait à faciliter la rédaction et la publication d'une étude de la série Occasional Papers intitulée *Conventional Ammunition Management: Developments and Challenges from COVID-19*⁶, dans laquelle était présentée une analyse préliminaire des effets de la COVID-19 sur la

⁶ Publication des Nations Unies, 2020. Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/disarmament/unoda-occasional-papers-no-36-august-2020/.

gestion des munitions et étaient soulevées d'importantes questions sur les risques associés aux munitions classiques.

Résultats escomptés pour 2022

- 4.69 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : utiliser la technologie pour mesurer plus efficacement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le trafic d'armes de petit calibre⁷

Exécution du programme en 2020

- 4.70 Dans le cadre du sous-programme, des travaux ont continué d'être menés pour mettre à jour la base de données qui contient l'outil de communication d'informations en ligne et les rapports présentés par les États Membres sur la législation nationale relative aux armes de petit calibre, les contrôles des importations et exportations d'armes, la gestion des stocks d'armes et l'assistance internationale, conformément aux engagements qu'ils avaient pris au titre du Programme d'action. On aide ainsi les États Membres à établir leurs rapports et à se prêter assistance. On a également examiné les politiques et plans du sous-programme concernant l'utilisation et l'analyse des données provenant de ces rapports publics, dans le cadre de la coordination interinstitutions en faveur de l'objectif de développement durable n° 16, en particulier de l'indicateur 16.4.2, ainsi que d'une évaluation initiale des mesures prises par les États Membres pour prendre en compte les questions de genre, en particulier dans le domaine de la maîtrise des armes de petit calibre⁸.
- 4.71 Grâce au travail susmentionné, les États, les organisations régionales et les organisations de la société civile estiment que la base de données facilite bien le suivi de la réalisation des objectifs définis dans les instruments en question, et la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 a ainsi été atteinte. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également aidé les États Membres à mesurer le stade atteint et les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action, y compris les demandes d'assistance internationale.

Projet de plan-programme pour 2022

- 4.72 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera d'affiner et d'améliorer la base de données et l'outil de communication d'informations en ligne, notamment en veillant à l'achèvement des travaux de mise à jour susmentionnés, compte tenu en particulier de toute nouvelle décision qui pourrait découler des septième et huitième Réunions biennales des États (par exemple, la demande de nouvelles informations sur les mesures prises). On continuera également de faciliter l'établissement des rapports des États Membres pour 2022, conformément au Programme d'action. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.12).

⁷ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 4)].

⁸ Voir A/CONF.192/2018/RC/3, annexe, sect. II.B.2.

Tableau 4.12
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Mise en service de la base de données qui doit permettre de communiquer des informations par voie électronique et de dresser un état des lieux concernant l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et de collecter des informations concernant les besoins des pays en matière d'assistance internationale ; cette base de données a été présentée pour la première fois à la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action	Ouverture du dialogue ; les États font part de leurs idées et de leurs vues sur la façon dont la base de données pourrait répondre au mieux à leurs besoins, notamment s'agissant des domaines dans lesquels ils peuvent encore progresser et de l'établissement de rapports nationaux bien conçus	Les États, les organisations régionales et les organisations de la société civile jugent que la base de données facilite le suivi de la réalisation des objectifs fixés dans les instruments en question ; les États Membres peuvent mesurer l'état d'application du Programme d'action et les progrès réalisés, y compris les besoins en matière d'assistance internationale	La base de données est mise à jour pour indiquer non seulement l'état d'application, mais aussi les progrès réalisés par rapport au cycle d'établissement des rapports précédent, afin de donner aux États Membres des moyens supplémentaires de suivre la réalisation des objectifs de manière mesurable et objective	Les États Membres ont accès aux informations actualisées dans la base de données qui permettent de suivre les résultats obtenus au regard des décisions issues des septième et huitième Réunions biennales des États

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : intégrer l'examen de la question des armes légères et de petit calibre aux travaux du Conseil de sécurité⁹

Exécution du programme en 2020

- 4.73 Dans le cadre du sous-programme, on a consulté régulièrement les membres du Conseil de sécurité avant et après le débat tenu par le Conseil en février 2020 sur les armes légères et de petit calibre. On a également suivi tous les faits nouveaux concernant les armes légères et de petit calibre afin d'établir le rapport du Secrétaire général au Conseil. Ce travail est effectué en prévision de l'examen biennal de la question des armes légères et de petit calibre auquel le Conseil doit procéder en 2021, conformément à la pratique établie. On a également élaboré et publié la deuxième édition de l'aide-mémoire sur la prise en compte des questions touchant la gestion des armes et munitions dans les

⁹ Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 4)].

décisions du Conseil de sécurité¹⁰. Cette publication vise à aider tous les États Membres, en particulier ceux siégeant au Conseil, à intégrer rigoureusement et systématiquement les méthodes les plus modernes de gestion des armes et munitions dans les décisions pertinentes du Conseil et en même temps à mettre l'accent sur les questions de genre, en donnant notamment des exemples de formulations tenant compte de la problématique femmes-hommes tirés de résolutions.

- 4.74 Le travail susmentionné a contribué au débat du Conseil de sécurité sur la question des armes légères et de petit calibre et facilité l'accès de tous les États Membres, en particulier ceux siégeant au Conseil, aux directives sur la prise en compte des questions touchant la gestion des armes et munitions dans les décisions pertinentes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'intégration de l'examen des armes légères et de petit calibre dans les travaux du Conseil, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021.

Projet de plan-programme pour 2022

- 4.75 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on poursuivra les consultations avec les membres du Conseil de sécurité, à leur demande et en sus des consultations avec l'Assemblée générale, sur les questions relatives aux armes légères et de petit calibre dont se préoccupe le Conseil, et on mettra à jour l'aide-mémoire susmentionné. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.13).

Tableau 4.13
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
–	Débat reporté à 2020	Tenue du débat du Conseil de sécurité sur la question des armes légères et de petit calibre en février 2020 ; tous les États Membres, en particulier ceux siégeant au Conseil, peuvent accéder aux directives relatives à la prise en compte des questions touchant la gestion des armes et munitions dans les décisions pertinentes	Poursuite de l'intégration de la question des armes légères et de petit calibre dans les travaux du Conseil de sécurité et les activités en faveur de la paix relevant de sa compétence, ce qui pourrait notamment aboutir à une résolution du Conseil ou à une déclaration de la présidence sur cette question dans laquelle le Conseil reconnaîtrait également les effets différenciés de ces armes sur les femmes et sur les hommes	Renforcement de l'intégration et de l'examen de la question des armes légères et de petit calibre au Conseil de sécurité et dans les activités en faveur de la paix relevant de sa compétence

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

¹⁰ Disponible à l'adresse suivante : www.un.org/disarmement/aide-memoire-second-edition/.

Résultat 3 : faire taire les armes en Afrique par la célébration du Mois de l'amnistie en Afrique : réduire les flux d'armes et de munitions illicites par la mobilisation des civils pour une remise volontaire généralisée des armes et munitions**Projet de plan-programme pour 2022**

- 4.76 En mai 2013, les États d'Afrique se sont engagés à faire taire les armes à l'échéance de 2020 et à atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflit. Pour donner effet à cet engagement, une initiative phare a été lancée pour les 10 premières années d'application de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. En 2017, l'Assemblée de l'Union africaine a proclamé le mois de septembre de chaque année jusqu'à 2020 le « Mois de l'amnistie en Afrique » pour la remise et la collecte des armes légères et de petit calibre illégalement détenues. Le 6 décembre 2020, à la quatorzième session extraordinaire de sa conférence des chefs d'État et de gouvernement, l'Union africaine a décidé de prolonger l'initiative visant à faire taire les armes et la célébration du Mois de l'amnistie en Afrique jusqu'en 2030. Dans le cadre du sous-programme et de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies à l'appui de cette initiative et compte tenu de la résolution 2457 (2019) du Conseil de sécurité, des activités ont été entreprises en 2020 en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes pour aider sept États d'Afrique à observer le Mois de l'amnistie en Afrique. Ce projet commun a contribué aux efforts de réduction du trafic d'armes de petit calibre au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Kenya, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Les activités d'information menées à l'échelle des pays au moyen de la télévision, de la radio, de la presse nationales et des missions de sensibilisation locales et nationales ont fait prendre conscience au public des effets néfastes de la détention illégale d'armes et de la prolifération illicite des armes de petit calibre dans les villes et les quartiers. Les campagnes médiatiques encourageaient également les jeunes et les femmes à tenir leur rôle essentiel d'agents de consolidation de la paix et de faire entendre leurs voix dans un concours national de slogan pour le Mois de l'amnistie. Grâce à ces campagnes, un certain nombre d'armes légères et de petit calibre remises volontairement par des civils ont pu être collectées et détruites, conformément à la décision 645 (XXIX) de l'Assemblée de l'Union africaine.
- 4.77 En outre, dans le cadre du sous-programme, on a veillé à ce que les questions de genre soient prises en compte dans les activités susmentionnées, notamment en aidant à sensibiliser la population sur les effets différents qu'a la violence armée sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons ainsi qu'à organiser des ateliers d'information locaux avec le concours des chefs coutumiers et des associations de femmes et de jeunes pour faire mieux comprendre aux divers groupes de la société les aspects liés à la problématique femmes-hommes de la violence armée.

Enseignements tirés et changements prévus

- 4.78 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut s'efforcer davantage de pérenniser les résultats une fois les activités achevées, et il faut concevoir un modèle de rapport qui permette de rendre compte de ces activités dès leur démarrage afin de faciliter l'évaluation des résultats obtenus. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on mettra au point un modèle de rapport et on encouragera les commissions et les intervenants nationaux à élaborer, durant la phase de conception du projet, un plan de pérennisation des résultats et les y aidera.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 4.79 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la réduction de la quantité des armes et munitions détenues illégalement ou non réglementées, ce qui contribuera également aux progrès au regard de l'indicateur 16.4.2 relatif aux objectifs de développement durable (voir le tableau 4.14).

Tableau 4.14
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
–	–	Conduite par les commissions et les services nationaux responsables du contrôle des armes de petit calibre, l'Union africaine et le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes de campagnes nationales de remise volontaire d'armes, y compris des activités de renforcement des capacités en matière de police de proximité, d'entreposage sécurisé et de destruction, dans sept États Membres	Organisation par les commissions et les services nationaux responsables du contrôle des armes de petit calibre, dans les États qui ont achevé des activités en 2020 et dans quatre États supplémentaires, de nouvelles campagnes de remise volontaires d'armes et de destruction des armes collectées au moins une fois par an, qui comprennent notamment des activités de renforcement de la confiance de la population locale, de collecte, d'entreposage sécurisé et de destruction des armes	Renforcement des compétences des commissions et services nationaux responsables de la maîtrise des armes de petit calibre, dans les États qui ont achevé des activités en 2020 et 2021 et dans trois États supplémentaires en 2022, pour ce qui est d'organiser régulièrement des campagnes de remise volontaire des armes pour accroître les remises volontaires par les civils d'armes légères et de petit calibre et la destruction de celles-ci

Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.80 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

74/24	Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires	75/50	Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional
74/53	Transparence dans le domaine des armements	75/54	Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques
74/65	Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus	75/56	Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre
75/42	Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri	75/59	Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés
75/43	Relation entre le désarmement et le développement	75/64	Traité sur le commerce des armes
		75/241	Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects

Produits

4.81 On trouvera dans le tableau 4.15 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.15

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	13	7	7	14
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les armes classiques, les transferts d'armes, les dépenses militaires, les armes légères et de petit calibre, le désarmement et le développement	7	7	6	7
2. Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre	–	–	1	–
3. Rapports et autres documents concernant le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	6	–	–	6
4. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	–	–	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	69	28	39	69
5. Séances de la Première Commission	25	18	25	25
6. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques	–	–	10	30
7. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les munitions	30	10	–	–
8. Réunion de la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites adopté au titre du Programme d'action sur les armes légères	14	–	–	–
9. Réunion de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites adopté au titre du Programme d'action sur les armes légères	–	–	–	10
10. Consultations entre les États Membres à la suite de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères	–	–	4	4

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	–	–	–	1
11. Cours de formation et tests d'aptitudes sur les Directives techniques internationales sur les munitions	–	–	–	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : réunions d'information à l'intention des représentants sur les instruments de transparence des Nations Unies (Registre des armes classiques et Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires) et en vue de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action sur les armes légères ; réunions du Comité d'examen technique du programme SaferGuard.				
D. Activités de communication				
Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web, enregistrant plus d'un million de visites par an, et comptes sur les médias sociaux, enregistrant au total plus de 20 000 abonnés ; mise à jour et maintenance continues de plateformes d'information intégrées sur les armes classiques et de systèmes de communication d'informations en ligne concernant le commerce officiel des armes à l'échelle mondiale, les dépenses militaires, les mesures de confiance dans le domaine militaire et l'application du Programme d'action sur les armes légères, qui peuvent être utilisés à titre volontaire par tous les États Membres ; programme SaferGuard relatif aux munitions.				

Sous-programme 4 Information et sensibilisation

Objectif

- 4.82 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire mieux comprendre et connaître aux États Membres et au public les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements, y compris par un travail de sensibilisation.

Stratégie

- 4.83 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, des activités de sensibilisation et de partage d'informations seront menées dans le cadre du sous-programme, en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires et parties prenantes et sous la forme de tables rondes, de manifestations publiques, d'expositions, de points de presse, de sorties de livres et de projections de films, entre autres. De plus, des publications sortiront en version papier et numérique et seront diffusées sur le site Web et sur les plateformes de médias sociaux du Bureau des affaires de désarmement. Par ailleurs, une stratégie globale de communication sera mise en œuvre à l'intention des journalistes et d'autres acteurs des médias : elle aura pour objet de présenter et de mettre en lumière les mesures prises par l'ONU afin de promouvoir l'action multilatérale en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Les actions de sensibilisation refléteront et encourageront la diversité en associant et en ciblant un public d'âges, de genres, de handicaps, d'origines géographiques et de points de vue différents. Dans le cadre du sous-programme, on appliquera également les recommandations formulées dans l'étude menée en 2002 par l'ONU sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, en travaillant en collaboration avec les États Membres et les autres partenaires et parties prenantes (notamment les organisations intergouvernementales, les organisations régionales, la société civile et les établissements universitaires) pour produire et diffuser des podcasts, élaborer des modules en ligne portant sur des sujets de fond et organiser des activités et des concours à visée pédagogique sur le thème de la paix et du désarmement, et en s'attachant particulièrement à sensibiliser les jeunes, notamment les jeunes femmes, à la défense et à la promotion des efforts de désarmement. On contribuera à créer un environnement mondial numérique plus pacifique et plus sûr en continuant

d'appuyer l'action du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), créé en application de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale. On continuera également de faciliter les échanges de vues entre États sur des questions spécifiques liées au mandat du Groupe de travail et, le cas échéant, les interactions avec d'autres parties intéressées, notamment les entreprises, les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires.

- 4.84 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) susciter un plus grand intérêt envers les efforts multilatéraux de désarmement et mobiliser davantage de soutien en la matière, obtenir une participation plus marquée du grand public et des autres parties prenantes dans ce domaine et mettre à disposition des États Membres, en temps opportun, des informations claires et impartiales ;
 - b) mieux sensibiliser les parties prenantes, notamment les diplomates et fonctionnaires, les représentantes et représentants de la société civile et le grand public ;
 - c) faire avancer l'élaboration d'interprétations communes dans les discussions multilatérales menées par les États au sujet de la sécurité des technologies numériques dans le contexte de la sécurité internationale et améliorer la compréhension et la connaissance du sujet parmi les États et les acteurs non gouvernementaux.

Exécution du programme en 2020

- 4.85 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Amélioration de l'accès à l'Annuaire des Nations Unies sur le désarmement et de sa facilité d'utilisation

- 4.86 On a mené à bien les premiers projets visant à moderniser les systèmes d'information du sous-programme qui sont destinés au public. Un nouveau site Web a été créé pour mettre en vedette l'Annuaire des Nations Unies sur le désarmement (disponible à l'adresse : <https://yearbook.unoda.org/>). Il présente les tendances et les évolutions observées lors de l'année considérée et permet aux visiteurs d'assimiler facilement les informations grâce au recours à des infographies, à des données visuelles, à des graphiques et à des statistiques, entre autres.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 4.87 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États Membres ont désormais un meilleur accès à l'ensemble des documents et peuvent utiliser plus aisément la plateforme en ligne (voir le tableau 4.16).

Tableau 4.16
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	–	Les États Membres ont un meilleur accès aux données, aux infographies et aux documents relatifs au désarmement

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 4.88 En 2020, en raison de la crise sanitaire, le sous-programme a dû adapter l'organisation de la soixante-quatorzième session du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement

aux nouvelles modalités : les réunions du Conseil ont été tenues en ligne et non en présentiel, et la session s'est déroulée selon un calendrier abrégé (le Conseil s'est réuni pendant quatre jours au lieu des trois prévus, mais chacune de ses réunions a duré deux heures, contre six initialement). Le voyage d'études du programme de formation « Jeunes Champions du désarmement » a dû être reporté et devrait se tenir au deuxième semestre de 2021 ; dans l'intervalle, la partie de la formation qui est dispensée en ligne par l'intermédiaire de webinaires a donc été enrichie. En ce qui concerne la sécurité des technologies numériques dans le contexte de la sécurité internationale, on a pu, dans le cadre du sous-programme, organiser des réunions virtuelles informelles, mais il n'a été possible de mener à bien qu'une seule des deux réunions officielles prévues pour le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale (voir la résolution 74/28 de l'Assemblée générale) et qu'une seule des deux prévues pour le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Ces changements ont eu des répercussions sur l'action menée en vue de l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

Résultats escomptés pour 2022

- 4.89 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : promouvoir l'ouverture des débats sur l'informatique et les communications dans le contexte de la sécurité internationale et accroître la sensibilisation à cette question¹¹

Exécution du programme en 2020

- 4.90 Dans le cadre du sous-programme, on a apporté un appui fonctionnel à la tenue de la deuxième session officielle du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, et on a fourni des services fonctionnels ainsi que des services de secrétariat à l'appui de la deuxième session officielle du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. On a également facilité la poursuite des débats menés par les États Membres sur le thème de la sécurité des technologies numériques en organisant, à la demande des États, des réunions virtuelles informelles pour chacun de ces deux groupes. En outre, on a appuyé la conduite d'une série de dialogues virtuels informels portant sur les travaux du Groupe de travail à composition non limitée, tenue avec des parties prenantes issues de la société civile, du monde universitaire, du secteur privé et de la communauté technique. Cependant, en raison de la pandémie, deux des réunions officielles prévues n'ont pas pu avoir lieu.
- 4.91 Le travail susmentionné a contribué à mobiliser les États et à renforcer les débats multilatéraux consacrés aux questions relatives à la sécurité des technologies numériques dans le contexte de la sécurité internationale, tenus dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux et du Groupe de travail à composition non limitée, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 4.92 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on apportera un appui fonctionnel à la tenue de deux réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité

¹¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 4)].

du numérique et de son utilisation (2021-2025). Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 4.17).

Tableau 4.17
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Sensibilisation à la question du numérique dans le cadre de la sécurité internationale	Collaboration sur diverses questions ayant trait aux technologies numériques et à la cybersécurité entre, d'une part, le Groupe d'experts gouvernementaux et les États Membres et, d'autre part, des organisations régionales, des organisations non gouvernementales et des acteurs du secteur privé et des milieux universitaires	Mobilisation des États et renforcement de leurs débats multilatéraux consacrés aux questions de sécurité relatives aux technologies numériques dans le contexte de la sécurité internationale, tenus dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux et du Groupe de travail à composition non limitée	Concertations avec les États sur le renforcement des capacités et renforcement des débats multilatéraux des États sur les questions relatives aux technologies numériques ayant trait à la sécurité internationale, notamment lors de la session de clôture du Groupe d'experts gouvernementaux	Poursuite de la mobilisation des États et du renforcement de leurs débats multilatéraux dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : établir des passerelles permettant aux jeunes de participer aux débats et aux activités sur le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements¹²

Exécution du programme en 2020

- 4.93 Grâce à l'initiative « #Youth4Disarmament », lancée en 2019, le sous-programme a continué de faire en sorte que tous les jeunes, sans exclusive, puissent apporter une véritable contribution au domaine du désarmement et de la non-prolifération. Dans le cadre de « One Billion Acts of Peace », une campagne organisée par la Peace Jam Foundation et pilotée par 14 lauréats du prix Nobel de la paix, #Youth4Disarmament s'est vu décerner le prix du meilleur projet créateur de coalitions de 2020. On s'est également efforcé de mobiliser les jeunes, de les sensibiliser et de renforcer leurs moyens d'action en mettant à leur disposition des ressources telles que des bulletins d'information électroniques, des programmes de formation en ligne et un nouveau site Web consacré aux jeunes et au désarmement. En outre, le programme Jeunes Champions du désarmement a été lancé dans le cadre du sous-programme, et un premier groupe de 10 Jeunes Champions a été formé aux principes généraux du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements au moyen de cours en ligne et de webinaires tenus en direct. Les Jeunes Champions ont eu l'occasion d'échanger des idées avec des spécialistes faisant partie de laboratoires d'idées, d'organisations de la société civile et du corps diplomatique, à mesure qu'ils travaillaient à un projet destiné à mieux faire connaître autour d'eux les questions liées au désarmement et à encourager la participation dans ce domaine. Cependant, en raison de la pandémie et des restrictions en matière de déplacement qu'elle a

¹² Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 4)].

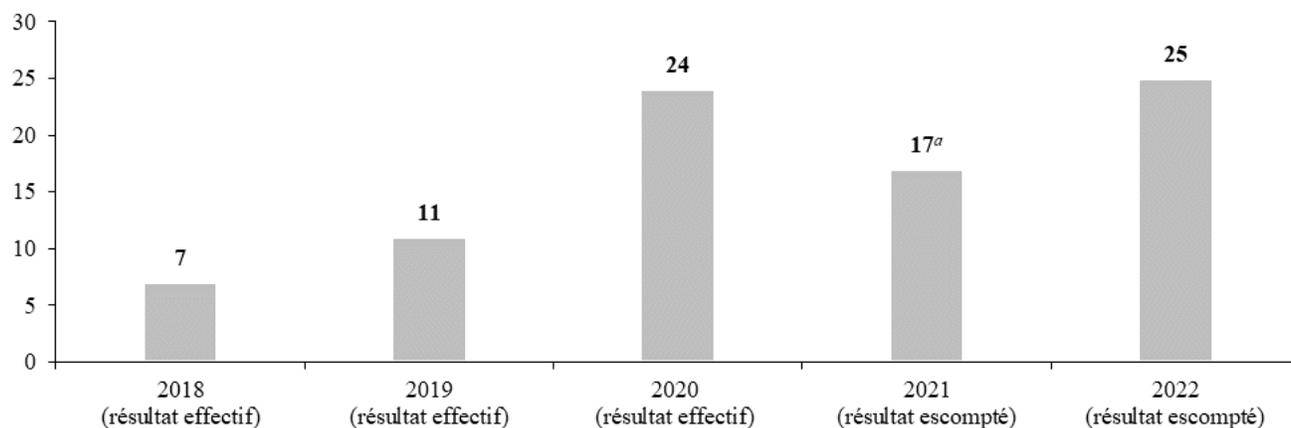
occasionnées, le voyage d'études prévu dans le cadre de ce programme n'a pas pu être entrepris et a dû être reporté.

- 4.94 Le travail susmentionné a contribué à l'augmentation du nombre de participants à l'initiative #Youth4Disarmament puisque celle-ci compte désormais plus de 500 membres, dont 24 partenaires de la jeunesse, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 14 partenaires, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021. Grâce à cette initiative, des jeunes ont pu accéder à de nouvelles possibilités et acquérir les connaissances et l'autonomie nécessaires pour pouvoir contribuer de manière significative au processus de désarmement et devenir de véritables agents du changement.

Projet de plan-programme pour 2022

- 4.95 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de créer des coalitions fécondes, l'objectif étant de donner aux jeunes les moyens d'œuvrer en faveur du désarmement et d'une paix durable, aussi bien à l'échelle de leur pays qu'en tant que citoyens du monde. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.II).

Figure 4.II
Mesure des résultats : nombre total de partenaires de la jeunesse



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : amélioration de l'accès aux informations et aux données ayant trait aux réunions ainsi que de leur exploitabilité, au bénéfice des États Membres

Projet de plan-programme pour 2022

- 4.96 En avril 2020, le Secrétaire général a lancé sa stratégie d'exploitation des données, ce qui a remis l'accent sur plusieurs projets de modernisation des systèmes d'information entrepris par le Bureau des affaires de désarmement en vue d'améliorer la facilité d'accès aux informations et aux données que celui-ci recueille dans le cadre de ses mandats, ainsi que l'exploitabilité de ces informations et données. En 2020, dans le cadre du sous-programme, on a conçu, produit et lancé une plateforme en ligne complète, qui permet aux délégations d'accéder rapidement et en temps réel aux documents et déclarations et à d'autres supports pertinents. Ce site Web, intitulé « UNODA Meetings Place » (accessible à l'adresse : <https://meetings.unoda.org/>), est à la fois un outil utile pour les réunions en cours et à venir et un registre des réunions passées. Grâce à lui, il n'est plus nécessaire de créer des sites Web distincts pour chaque réunion, et les participants peuvent accéder facilement aux

documents de référence, aux documents de travail, aux rapports, aux notes d'information et aux autres éléments dont ils ont besoin, et ce pour toutes les réunions relatives au désarmement qui sont organisées avec l'appui du Secrétariat.

Enseignements tirés et changements prévus

4.97 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté que les bases de données qui existaient déjà et que le Bureau tenait à jour n'offraient pas toutes les mêmes facilités d'accès et d'utilisation. En réponse à des mandats précis, le Bureau avait créé plusieurs bases de données distinctes, ce qui l'avait ensuite conduit à gérer l'élaboration et la maintenance de multiples systèmes d'information liés à ces bases de données. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on fusionnera et on centralisera les systèmes d'information lorsque cela sera possible, afin de les optimiser, d'améliorer leur viabilité, de diminuer le nombre d'éléments qui font double emploi et de faire en sorte de ne plus dépendre autant de services de consultants pour ce qui est de l'appui aux opérations de base. À cet égard, on achèvera en 2022 l'élaboration d'un portail de données, qui sera alors mis en ligne : l'objectif est de réunir en un seul endroit les bases de données publiques qui sont gérées par le Bureau, de rendre les données recueillies par celui-ci plus faciles d'accès et d'utilisation et de renforcer les outils mis à disposition des fournisseurs de données, afin d'accroître le nombre des utilisateurs et d'améliorer la qualité des données.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

4.98 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la possibilité pour les États Membres d'accéder au portail de données du Bureau, ainsi que la modernisation des bases de données existantes, qui permettra d'améliorer l'exploitabilité des données utiles à l'élaboration de politiques (voir le tableau 4.18).

Tableau 4.18
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Les États Membres ont un meilleur accès aux informations relatives aux réunions	Les États Membres ont accès à la plateforme de documentation du Bureau, ce qui leur permet de consulter plus facilement tous les documents publics ayant trait aux réunions de l'ONU consacrées au désarmement	Les États Membres ont accès au portail de données du Bureau, et les bases de données existantes sont modernisées afin d'améliorer l'exploitabilité des données utiles à l'élaboration de politiques

Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.99 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

47/53 D	Campagne mondiale pour le désarmement	75/47	Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération
54/418	Conseil consultatif pour les questions de désarmement		
74/64	Jeunes, désarmement et non-prolifération	75/53	Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements
75/32	Favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale	75/61	Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération
75/38	Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement	75/80	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement
75/44	Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	75/240	Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale

Produits

4.100 On trouvera dans le tableau 4.19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.19

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	40	16	17	17
1. Rapports du Secrétaire général, transmettant les vues des États Membres à l'Assemblée générale sur : les normes environnementales dans le contexte du désarmement et de la maîtrise des armements ; la promotion du multilatéralisme ; l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ; le Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement ; le rôle de la science et de la technique ; les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace	28	6	6	6
2. Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement (y compris la documentation d'avant-session, de session et d'après-session)	12	10	10	10
3. Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale	–	–	1	–
4. Rapport d'activité du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	–	–	–	1

Titre II Affaires politiques

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	54	30	26	32
5. Réunions du Conseil consultatif pour les questions de désarmement	14	10	12	12
6. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale	20	10	–	–
7. Réunions du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale	20	10	14	–
8. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)	–	–	–	20
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	1	1	1	1
9. Formation des enseignants en matière de désarmement et de non-prolifération	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	8	12	8	8
10. Publications sur le désarmement, y compris l' <i>Annuaire des Nations Unies sur le désarmement</i> , études thématiques et autres publications périodiques ou non périodiques	8	12	8	8
C. Activités de fond				
Bases de données et supports numériques : base de données concernant l'état des accords sur le désarmement et la réglementation des armements, bibliothèque de référence sur le désarmement, bibliothèque de documents électroniques et centre de stockage en ligne des publications du Bureau des affaires de désarmement.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : dépliants, brochures, kits publicitaires, guides, affiches, fiches d'information sur le désarmement ; activités relatives au désarmement menées par le Messenger de la paix ; organisation de la participation des organisations non gouvernementales aux conférences sur le désarmement multilatéral et à des manifestations spéciales ; colloques et groupes de discussion sur les questions de désarmement, en particulier l'éducation concernant le désarmement et la non-prolifération ; séances d'information sur le désarmement destinées aux visiteurs ou à des groupes extérieurs ; séances de sensibilisation en matière de désarmement et de non-prolifération et formation du personnel enseignant ; ressources audiovisuelles, y compris des films, des manifestations et des expositions sur le désarmement et la non-prolifération.				
Relations extérieures et relations avec les médias : articles d'opinion publiés dans des revues internationales, nationales et thématiques.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web du Bureau des affaires de désarmement ; site Web sur l'éducation au désarmement ; site Web de l'initiative du Secrétaire général intitulée « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement » ; version en ligne du bulletin d'information du Bureau des affaires de désarmement ; plateforme en ligne de Youth4Disarmament, site Web « UNODA Meetings Place » et site Web de l' <i>Annuaire des Nations Unies sur le désarmement</i> .				

Sous-programme 5 Désarmement régional

Objectif

- 4.101 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les initiatives et les efforts régionaux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, ainsi que la bonne application des traités et autres instruments mondiaux et régionaux existant en la matière, et de renforcer les partenariats avec les organisations régionales.

Stratégie

- 4.102 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme, à dispenser des formations techniques et juridiques, à organiser des activités de renforcement des capacités et à encourager l'application par les États Membres des traités, normes et directives internationales pertinents, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Traité sur le commerce des armes, la Convention sur les armes biologiques, les résolutions 1540 (2004) et 1325 (2000) du Conseil de sécurité et la résolution 75/48 de l'Assemblée générale. On coopérera en outre sur des questions relevant du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements avec diverses organisations, notamment des organisations régionales et sous-régionales et des organisations de la société civile, telles que l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Forum des îles du Pacifique, en faisant fond sur les synergies existantes et en évitant les doubles emplois avec l'action que mènent déjà ces organisations.
- 4.103 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Plus grande adhésion aux instruments de désarmement et renforcement du contrôle des armes légères et de petit calibre et des munitions, ce qui permettra de réduire le commerce illicite et la circulation de ce type d'armes et, partant, de renforcer la paix et la sécurité régionales ;
 - Renforcement des mesures de confiance entre les États Membres ;
 - Renforcement des partenariats noués avec des organisations régionales et sous-régionales.

Exécution du programme en 2020

- 4.104 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Prévention de la violence à l'égard des femmes grâce à la maîtrise des armements pendant la pandémie de COVID-19

- 4.105 La violence armée au foyer était déjà une urgence mondiale avant l'apparition de la maladie à coronavirus, cependant, elle s'est aggravée pendant la pandémie. Le confinement et les restrictions prolongées imposées aux déplacements contribuent grandement à ce phénomène. Un projet visant à promouvoir l'adoption d'approches de réduction de la violence armée tenant compte des questions de genre a donc été lancé de façon proactive au titre du sous-programme. Dans ce contexte, une analyse comparative des lois sur les armes de petit calibre et des dispositions relatives à la violence domestique dans 22 États d'Amérique latine et des Caraïbes a notamment été menée, laquelle a conduit à la publication d'un document contenant diverses recommandations visant, entre autres, à restreindre la possibilité qu'ont les individus reconnus coupables de violence domestique d'acquiescer ou de renouveler des permis d'armes à feu.
- 4.106 Durant la pandémie, un webinaire régional traitant de la manière dont les mesures de contrôle des armes de petit calibre pouvaient contribuer à prévenir la violence à l'égard des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes a en outre été organisé au titre du sous-programme. À cette occasion, deux experts issus des milieux gouvernementaux et universitaires ont fait part aux représentants de gouvernements, d'institutions académiques, d'organisations de la société civile et d'entités des Nations Unies de leurs points de vue sur la question de la violence faite aux femmes dans le contexte de la pandémie et attiré l'attention des participants sur les liens existant entre ce problème et l'accessibilité des armes à feu ainsi que sur l'importance de renforcer les politiques en vigueur en la matière.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 4.107 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États Membres aient bénéficié de recommandations spécifiques visant à appuyer leurs efforts de contrôle des armes de petit calibre et l'atténuation de la violence fondée sur le genre pendant la pandémie et durant la période de relèvement. Diverses parties prenantes, notamment des États Membres, des établissements universitaires et d'autres organisations de la société civile, ont par ailleurs été sensibilisées davantage à l'importance des mesures de contrôle des armes de petit calibre pour la prévention de la violence à l'égard des femmes pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà (voir le tableau 4.20).

Tableau 4.20
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
–	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation accrue de diverses parties prenantes à l'importance du contrôle des armes de petit calibre pour la prévention de la violence à l'égard des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Les États Membres ont bénéficié de recommandations spécifiques visant à appuyer leurs efforts de contrôle des armes de petit calibre et l'atténuation de la violence fondée sur le genre pendant la pandémie et durant la période de relèvement • Diverses parties prenantes, notamment des États Membres, des établissements universitaires et d'autres organisations de la société civile, ont été sensibilisées davantage à l'importance des mesures de contrôle des armes de petit calibre pour la prévention de la violence à l'égard des femmes pendant la pandémie de COVID-19 et au-delà

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 4.108 Compte tenu de la pandémie de COVID-19, en 2020, le sous-programme a ajusté son calendrier d'activités, avec l'accord des États bénéficiaires et des donateurs. La priorité a ainsi été accordée à des activités pouvant être menées à distance, telles que l'achèvement d'un recueil d'enseignements à retenir et de bonnes pratiques rassemblés dans le cadre d'un projet sur le genre et les armes de petit calibre, et une étude sur le contrôle des armes de petit calibre et la violence domestique à l'égard des femmes. D'autres activités, liées à la destruction des armes et à la sécurité physique et la gestion des stocks, ont toutefois dû être reportées. Deux programmes de formation qui devaient être organisés en Asie et dans le Pacifique, dans le cadre d'un projet régional sur le genre et le contrôle des armes de petit calibre, ont par ailleurs été remis à 2021. Les activités et les consultations organisées aux niveaux national et régional dans le cadre du sous-programme ont elles aussi été adaptées afin de se tenir en ligne plutôt qu'en présentiel, ce qui a permis leur bon déroulement et mené, entre autres, à l'élaboration d'un plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu. Ces changements ont eu des répercussions sur l'action menée en vue de l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.
- 4.109 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir la publication d'un document

contenant des recommandations sur la manière dont les mesures de contrôle des armes de petit calibre peuvent contribuer à prévenir la violence à l'égard des femmes pendant la pandémie de COVID-19 et l'organisation d'un webinaire régional sur le même sujet.

Résultats escomptés pour 2022

- 4.110 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : la violence armée, le trafic d'armes de petit calibre et le point de vue des femmes dans la région de l'Asie et du Pacifique¹³

Exécution du programme en 2020

- 4.111 Le projet consacré au problème de la violence liée aux armes à feu et du trafic d'armes de petit calibre envisagé sous l'angle des questions de genre mis en œuvre dans le cadre du sous-programme a permis de rassembler des femmes à la tête d'organisations de la société civile et des parlementaires travaillant sur le désarmement et le contrôle des armes en Asie et dans le Pacifique, contribuant ainsi à promouvoir l'intégration des questions de genre dans les initiatives de désarmement, de non-prolifération et de contrôle des armes et la participation des femmes à ces activités. En 2020, un séminaire régional a été organisé à l'intention de parlementaires et de représentant(e)s d'organisations non gouvernementales (ONG) de 10 États d'Asie du Sud, d'Asie du Sud-Est et du Pacifique, au cours duquel les participant(e)s ont échangé sur leurs expériences et discuté de l'adoption éventuelle d'initiatives conjointes de lutte contre la violence armée et de promotion de l'intégration des questions de genre, événement jusqu'alors inédit dans la région. Grâce à ces interactions (entre parlementaires et représentant(e)s d'ONG), les parlementaires ont pu obtenir de la part d'organisations locales davantage d'informations sur les leçons tirées et les meilleures pratiques, ce qui leur a permis de se faire une meilleure idée de la situation et a contribué à promouvoir l'intégration des questions de genre dans les initiatives de désarmement, de non-prolifération et de contrôle des armes et la participation des femmes à ces activités. En raison des reports d'ateliers et de séminaires dus à la COVID-19, l'accent a été mis sur la publication d'un recueil des discussions, des conclusions et des enseignements tirés des ateliers et des séminaires organisés dans le cadre de ce projet. Une série de courtes vidéos, dans lesquelles les participants relataient leur expérience en matière de promotion de l'avancement des femmes et abordaient la question des lois et politiques de contrôle des armes tenant compte des questions de genre, a en outre été créée et diffusée.
- 4.112 Le travail susmentionné a contribué à renforcer la coopération entre les membres du Parlement et les représentant(e)s d'organisations de la société civile dans 10 États d'Asie et du Pacifique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir de porter à 16 le nombre de pays dans lesquels des membres du Parlement et d'organisations non gouvernementales prennent part aux ateliers organisés dans le cadre du programme pluriannuel. L'impossibilité pour certains représentants d'États Membres d'assister au séminaire organisé en présentiel au début de la pandémie a eu des retombées sur le taux de participation aux ateliers et séminaires organisés au titre de ce programme.

Projet de plan-programme pour 2022

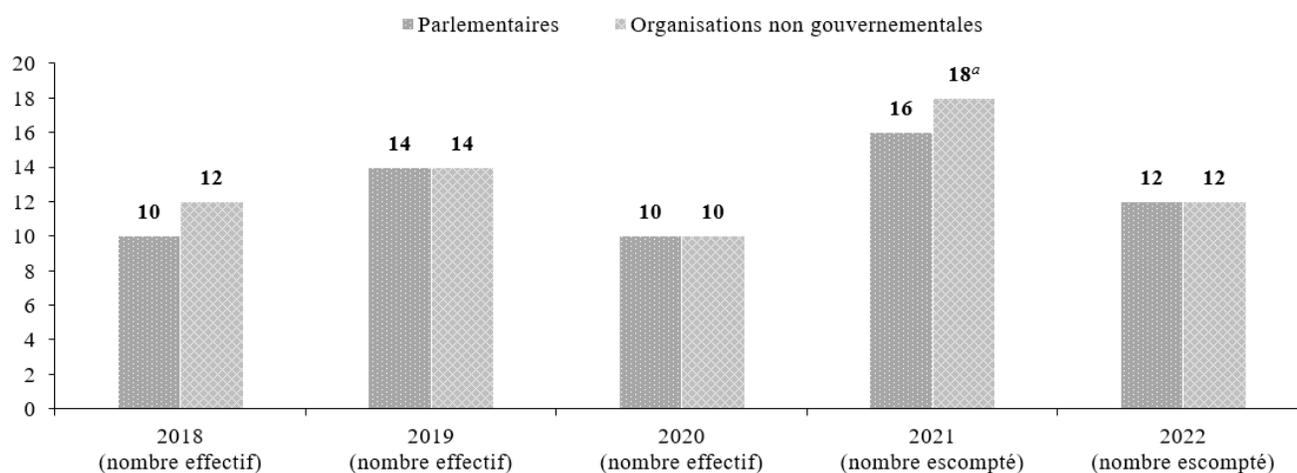
- 4.113 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on apportera aux services de police, aux autorités locales et aux organisations de la société civile de la région des conseils pratiques, des connaissances et un appui de fond concernant l'élaboration et la mise en

¹³ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 4)].

œuvre de mesures de lutte contre la violence armée dans les espaces publics, qui tiennent compte des questions de genre. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.III).

Figure 4.III

Mesure des résultats : nombre de pays dans lesquels des membres du Parlement et des organisations non gouvernementales prennent part aux ateliers organisés dans le cadre du programme pluriannuel (résultat annuel)



^a Pour que l'on sache où est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : renforcement de la capacité à prévenir et à combattre les armes et munitions illicites¹⁴

Exécution du programme en 2020

- 4.114 À la demande des États des Caraïbes, le sous-programme a servi à soutenir l'élaboration d'un plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu visant à prévenir et à combattre la prolifération illicite des armes et des munitions au cours de la prochaine décennie. Il a ainsi facilité la tenue de consultations et la coordination aux niveaux national et régional, et permis de lancer le plan avec succès. Il est par ailleurs prévu que la collaboration avec les donateurs se poursuive, avec l'appui de l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes, en vue de mettre en œuvre les activités prévues dans ce document. Une formation en ligne a en outre été proposée à deux États d'Amérique latine afin de renforcer leur capacité à détecter et à identifier avec précision les armes et les munitions illicites transitant par les aéroports, les ports, les services de coursier et les services pénitentiaires. Un État d'Asie a quant à lui bénéficié d'une assistance technique et juridique destinée à l'aider à mettre en œuvre le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Le sous-programme a en outre contribué à l'organisation, par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, d'un atelier régional sur la mise en œuvre du Protocole relatif aux armes à feu en Afrique. Enfin, une analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et des risques concernant l'extrémisme violent et la maîtrise des armements en Afrique de l'Ouest a été menée avec le Département fédéral suisse des affaires étrangères.
- 4.115 Le travail susmentionné a contribué à renforcer la capacité des États bénéficiaires en matière de prévention et de lutte contre les armes et les munitions illicites, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir de porter à 18 le nombre de

¹⁴ Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 4)].

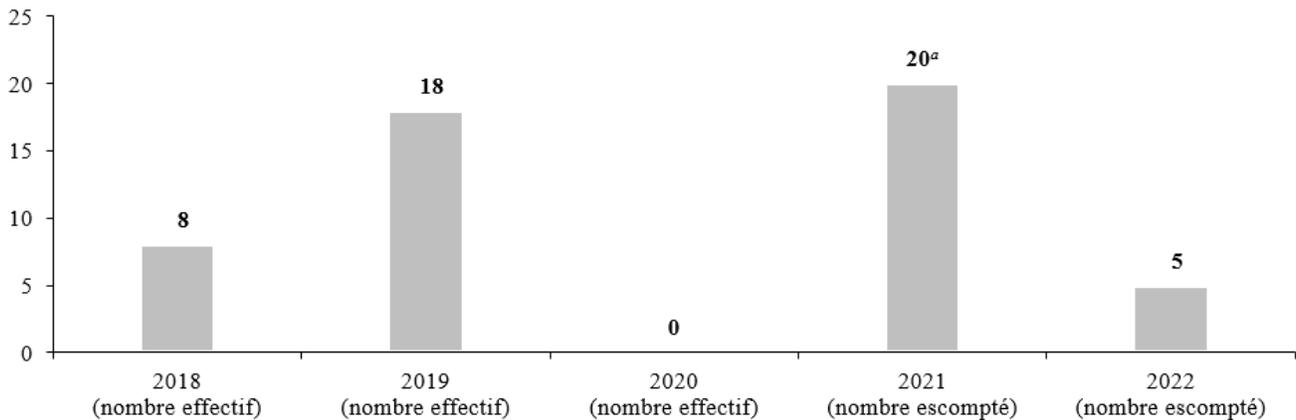
dépôts d'armes et de munitions ayant été construits ou réaménagés. La pandémie de COVID-19 et les négociations menées avec les donateurs et les États bénéficiaires ont en effet entravé ces activités. Pour aider les États à renforcer leurs capacités en matière de gestion sûre, sécurisée et responsable des munitions classiques, on a continué de promouvoir l'application d'instruments pertinents, tels que les Directives techniques internationales sur les munitions.

Projet de plan-programme pour 2022

4.116 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les États membres de la Communauté des Caraïbes à mettre en œuvre le plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu. On aidera en outre les États d'Afrique de l'Ouest à appliquer la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, en coopérant avec la CEDEAO. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 4.IV).

Figure 4.IV

Mesure des résultats : nombre de dépôts d'armes et de munitions construits ou réaménagés (résultat annuel)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : renforcement des initiatives de désarmement régional dans le cadre de partenariats d'importance avec des organisations régionales et sous-régionales

Projet de plan-programme pour 2022

4.117 Les initiatives de désarmement régional contribuent à l'application des normes et accords internationaux. Usant de leur pouvoir de mobilisation pour faciliter les échanges et la mise en œuvre d'activités dans leurs États respectifs, les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle essentiel pour ce qui est de promouvoir les efforts de désarmement régional. La promotion du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements repose également en grande partie sur l'établissement de partenariats efficaces et sur la pleine utilisation des plateformes et mécanismes de coordination mis en place par ce type d'organisations. À cet égard, on s'est attaché, au titre du sous-programme, à entretenir des partenariats avec plusieurs d'entre elles, notamment en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, grâce, par exemple, à l'organisation de séances d'information et à la participation à des réunions. Le sous-programme encouragera l'établissement de partenariats plus étroits avec les organisations régionales et sous-régionales, l'accent étant mis sur les activités de fond et l'élaboration de projets.

Enseignements tirés et changements prévus

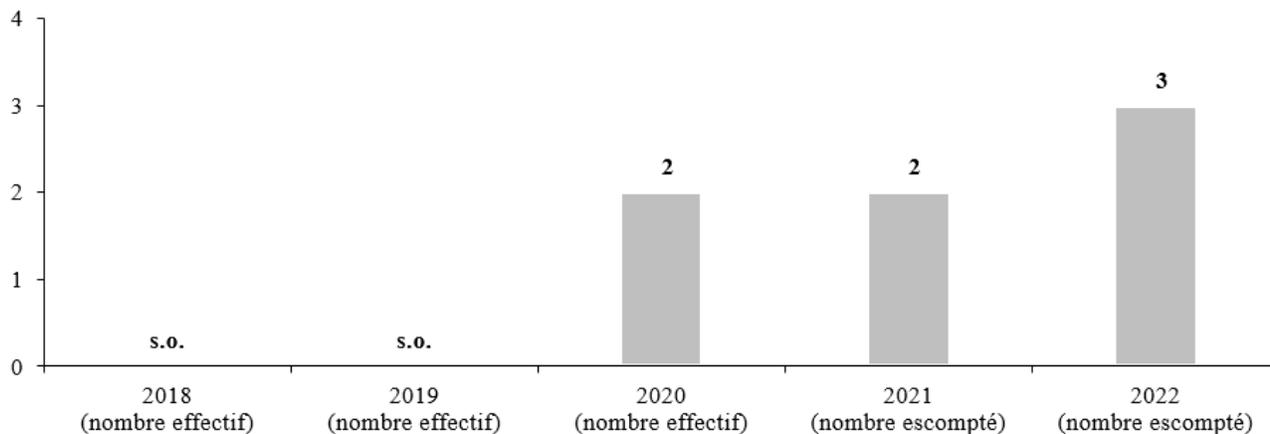
4.118 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire de coopérer dès le départ et sans réserve avec les organisations régionales et sous-régionales en vue de la conception et du développement d'activités. À petite échelle, il a été constaté que le fait de travailler avec ces organisations ou par leur intermédiaire favorisait la cohésion et optimisait la coordination. Compte tenu de cet enseignement, on veillera, dans le cadre du sous-programme et par l'intermédiaire de la Communauté des Caraïbes, à aider les États Membres de la région d'Amérique latine et des Caraïbes à élaborer et à mettre en œuvre le plan d'action des Caraïbes sur les armes à feu.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

4.119 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre d'organisations régionales et sous-régionales participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets (voir la figure 4.V).

Figure 4.V

Mesure des résultats : nombre d'organisations régionales et sous-régionales participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets (résultat annuel)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

4.120 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

73/511	Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est	75/77	Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes
74/25	Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	75/78	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
75/49	Désarmement régional		
75/50	Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional	75/81	Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
75/51	Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional	75/86	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
75/76	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique		

Produits

4.121 On trouvera dans le tableau 4.21 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4.21

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	5	5	5	5
1. Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement ; le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ; l'adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous régional	5	5	5	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	1	1	1	1
2. Séances de la Première Commission	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	25	14	25	25
3. Projets sur la maîtrise efficace des armes de petit calibre, y compris la sécurité physique et la gestion des stocks	15	8	15	15
4. Projets relatifs à la mise en œuvre de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements	6	3	6	6
5. Projets sur l'éducation à la paix et au désarmement, y compris des projets ciblant la jeunesse, axés sur les objectifs de développement durable	4	3	4	4
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	84	78	84	84
6. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur les armes légères et de petit calibre	50	44	50	50
7. Séminaires, ateliers et séances de formation et de renforcement des capacités sur la non-prolifération des armes de destruction massive et la mise en œuvre et l'universalisation des instruments de non-prolifération et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité	30	30	30	30
8. Conférences internationales sur les questions de désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements	4	4	4	4
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
9. Publications de fond ou manuels sur les questions de désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : formulation de conseils de fond sur des questions techniques et juridiques et organisation de formations sur la mise en œuvre effective des instruments pertinents, conformément aux mandats du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, à la demande des États Membres, d'organisations régionales et sous-régionales et d'organisations de la société civile en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : production et diffusion, sur le site Web de l'Office, de fiches d'information sur le travail des centres régionaux et du bureau de liaison de Vienne ; organisation d'événements de sensibilisation à l'intention de groupes de jeunes et de groupes s'intéressant aux questions de genre, ainsi que d'autres parties prenantes.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et maintenance du site Web, lequel attire plus de 500 000 visiteurs uniques par an, et des comptes sur les médias sociaux, auxquels sont abonnées plus de 11 000 personnes au total.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

4.122 On trouvera dans les tableaux 4.22 à 4.24 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 4.22

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives) ^a	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes	9 986,4	9 697,9	–	–	(16,4)	(16,4)	(0,2)	9 681,5
Autres dépenses de personnel	175,1	252,4	–	–	–	–	–	252,4
Dépenses de représentation	–	1,8	–	–	–	–	–	1,8
Consultants	182,6	171,5	(53,7)	7,1	16,4	(30,2)	(17,6)	141,3
Experts	399,6	1 083,4	(535,4)	–	–	(535,4)	(49,4)	548,0
Voyages du personnel	5,8	139,7	–	–	–	–	–	139,7
Services contractuels	181,7	129,7	–	–	–	–	–	129,7
Frais généraux de fonctionnement	364,9	279,8	–	–	–	–	–	279,8
Fournitures et accessoires	1,5	11,0	–	–	–	–	–	11,0
Mobilier et matériel	140,3	79,7	–	–	–	–	–	79,7
Subventions et contributions	991,1	1 012,3	–	364,9	–	364,9	36,0	1 377,2
Autres changements	(0,4)	–	–	–	–	–	–	–
Total	12 428,7	12 859,2	(589,1)	372,0	–	(217,1)	(1,7)	12 642,1

^a Les montants présentés dans ce tableau et dans les tableaux suivants ne sont pas définitifs et peuvent faire l'objet d'ajustements qui pourraient entraîner des différences mineures entre les informations figurant dans le présent rapport et les états financiers qui seront publiés d'ici au 31 mars 2021.

Tableau 4.23

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022^a

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	61	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1°C), 13 G(AC), 4 AL
Reclassements	–	1 poste D-2 déclassé à D-1 au titre du sous-programme 1 ; 1 poste P-5 déclassé à P-4 au titre de la composante Direction exécutive et administration ; 1 poste P-2 reclassé à P-3 au titre du sous-programme 4
Effectif proposé pour 2022	61	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 3 P-2/1, 4 G(1°C), 13 G(AC), 4 AL

^a On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 4.24

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
D-2	2	–	–	(1)	(1)	1
D-1	4	–	–	1	1	5
P-5	13	–	–	(1)	(1)	12
P-4	8	–	–	1	1	9
P-3	8	–	–	1	1	9
P-2/1	4	–	–	(1)	(1)	3
Total partiel	40	–	–	–	–	40
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	4	–	–	–	–	4
G(AC)	13	–	–	–	–	13
AL	4	–	–	–	–	4
Total partiel	21	–	–	–	–	21
Total	61	–	–	–	–	61

^a Y compris deux postes temporaires (1 D-1 et 1 P-3).

- 4.123 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 4.25 à 4.27 et dans la figure 4.VI.
- 4.124 Comme le montrent les tableaux 4.25 1) et 4.26 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 12 642 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 217 100 dollars (1,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques se rapportant au non-renouvellement de crédits prévus pour 2020 ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis ; c) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 4.25

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	0,5	7,0	–	–	1,1	1,1	15,7	8,1	
B. Direction exécutive et administration	2 171,2	2 338,3	–	–	(33,0)	(33,0)	(1,4)	2 305,3	
C. Programme de travail									
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	2 683,2	2 787,2	–	364,9	(17,1)	347,8	12,5	3 135,0	
2. Armes de destruction massive	1 411,3	1 592,8	–	–	(0,3)	(0,3)	–	1 592,5	
3. Armes classiques	1 312,7	1 286,6	(201,6)	–	(10,1)	(211,7)	(16,5)	1 074,9	
4. Information et sensibilisation	1 504,6	1 696,5	(387,5)	7,1	59,0	(321,4)	(18,9)	1 375,1	
5. Désarmement régional	2 488,1	2 505,1	–	–	0,4	0,4	–	2 505,5	
Total partiel (C)	9 399,9	9 868,2	(589,1)	372,0	31,9	(185,2)	(1,9)	9 683,0	
D. Appui au programme	857,0	645,7	–	–	–	–	–	645,7	
Total partiel (1)	12 428,7	12 859,2	(589,1)	372,0	–	(217,1)	(1,7)	12 642,1	

 2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	48,7	48,7	–	–	48,7
B. Direction exécutive et administration	138,1	138,1	–	–	138,1
C. Programme de travail					
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	3 222,6	3 601,2	(465,8)	(12,9)	3 135,4
2. Armes de destruction massive	2 142,8	4 697,1	(2 245,1)	(47,8)	2 452,0
3. Armes classiques	3 024,3	5 325,5	(2 009,6)	(37,7)	3 315,9
4. Information et sensibilisation	36,6	869,5	(298,8)	(34,4)	570,7
5. Désarmement régional	1 674,7	1 686,9	–	–	1 686,9
Total partiel (C)	10 101,0	16 180,2	(5 019,3)	(31,0)	11 160,9
D. Appui au programme	251,8	251,8	–	–	251,8
Total partiel (2)	10 539,6	16 618,8	(5 019,3)	(30,2)	11 599,5
Total	22 968,3	29 478,0	(5 236,4)	(17,8)	24 241,6

Tableau 4.26

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	13	–	–	–	–	13
C. Programme de travail						
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	8	–	–	–	–	8
2. Armes de destruction massive	8	–	–	–	–	8
3. Armes classiques	6	–	–	–	–	6
4. Information et sensibilisation	8	–	–	–	–	8
5. Désarmement régional	15	–	–	–	–	15
Total partiel (C)	45	–	–	–	–	45
D. Appui au programme	3	–	–	–	–	3
Total partiel (1)	61	–	–	–	–	61

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	Changements 2022 (prévisions)	
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	7	–	7
2. Armes de destruction massive	4	(2)	2
3. Armes classiques	5	–	5
4. Information et sensibilisation	1	–	1
5. Désarmement régional	13	(1)	12
Total partiel (C)	30	(3)	27
D. Appui au programme	3	–	3
Total partiel (2)	33	(3)	30
Total	94	(3)	91

Tableau 4.27

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

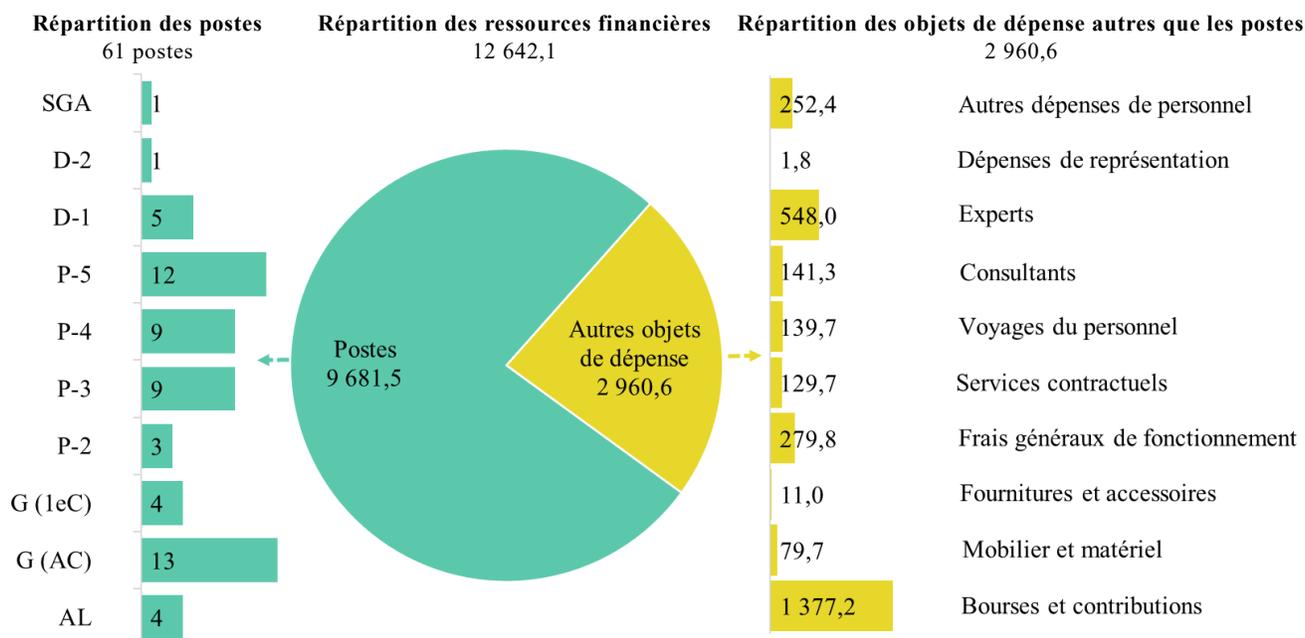
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	9 986,4	9 697,9	–	–	(16,4)	(16,4)	(0,2)	9 681,5
Autres objets de dépense	2 442,2	3 161,3	(589,1)	372,0	16,4	(200,7)	(6,3)	2 960,6
Total	12 428,7	12 859,2	(589,1)	372,0	–	(217,1)	(1,7)	12 642,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		40	–	–	–	–	–	40
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	–	–	–	–	–	21
Total		61	–	–	–	–	–	61

Figure 4.VI

Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

- 4.125 Comme le montre le tableau 4.25 1), les changements entraînent une diminution nette de 589 100 dollars, qui s'explique comme suit :
- a) **Sous-programme 3 (Armes classiques).** La diminution de 201 600 dollars au titre des experts tient au non-renouvellement de crédits prévus pour un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa décision 75/552 ;
 - b) **Sous-programme 4 (Information et sensibilisation).** La diminution de 387 500 dollars tient au non-renouvellement de crédits prévus au titre des consultants (53 700 dollars) et des experts (333 800 dollars) pour soutenir : i) le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé en application de la résolution 73/27 et de la décision 75/550 de l'Assemblée générale ; ii) le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale, créé en application de la résolution 73/266 et de la décision 75/551 de l'Assemblée générale.

Nouveaux mandats et mandats élargis

- 4.126 Comme le montre le tableau 4.25 1), les changements entraînent une augmentation nette de 372 000 dollars, qui s'explique comme suit :
- a) **Sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements).** L'augmentation de 364 900 dollars au titre des subventions et contributions tient à une hausse des subventions demandées pour l'UNIDIR, conformément à la résolution 75/82 de l'Assemblée générale. Dans cette résolution, l'Assemblée a noté l'absence de suite donnée aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur une structure de financement et un modèle de fonctionnement durables et stables pour l'Institut, qui reposait sur l'évaluation réalisée par une tierce partie indépendante comme l'avaient demandé les États Membres dans la résolution 70/69, de même qu'aux observations et recommandations formulées de longue date par le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, qui était le Conseil d'administration de l'Institut, lesquelles figuraient dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Institut (A/75/283). Au paragraphe 8 de la résolution, l'Assemblée a invité le Secrétaire général à présenter, dans le cadre du budget-programme pour 2022, une proposition visant à augmenter la subvention accordée à l'Institut. L'augmentation de 364 900 dollars, qui repose sur l'évaluation réalisée par une tierce partie indépendante comme l'avait demandé l'Assemblée, permettrait de financer :
 - i) Un poste de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) chargé(e) d'aider la direction à s'acquitter des fonctions d'encadrement et d'administration de l'Institut (244 700 dollars) ;
 - ii) L'organisation, à l'intention des groupements régionaux, d'exposés trimestriels sur les travaux de recherche et les réflexions menés sur les questions de désarmement pertinentes, qui viseraient notamment, comme demandé par les États Membres, à aider tous les États Membres à participer en toute connaissance de cause aux débats sur le désarmement (39 700 dollars) ;
 - iii) La tenue, dans des pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de trois manifestations visant à promouvoir les

connaissances, les idées et le dialogue sur le désarmement et la non-prolifération auprès d'un public plus vaste et plus diversifié (80 500 dollars) ;

- b) **Sous-programme 4 (Information et sensibilisation).** L'augmentation de 7 100 dollars au titre des consultants vise à fournir un appui technique et fonctionnel au Bureau des affaires de désarmement, dans le cadre des préparatifs des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et des services fonctionnels à apporter à celui-ci, conformément à la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale.

Autres changements

4.127 Comme le montre le tableau 4.25 1), les modifications proposées dans les différents sous-programmes sont sans effet sur les coûts :

- a) **Organes directeurs.** L'augmentation de 1 100 dollars au titre des voyages du personnel correspond aux ressources demandées à cette rubrique pour appuyer les réunions de la Première Commission pendant la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale, compte étant tenu de la réduction des ressources allouées aux voyages par l'Assemblée dans sa résolution [75/252](#) ;
- b) **Direction exécutive et administration.** La diminution de 33 000 dollars au titre des postes s'explique par le déclassement d'un poste P-5 (spécialiste hors classe des questions politiques) en poste P-4 (spécialiste des questions politiques). La composante Direction exécutive et administration compte actuellement deux postes de spécialistes hors classe des questions politiques (P-5), qui appartiennent respectivement au Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) et au Bureau du (de la) Directeur(trice) et adjoint(e) du (de la) Haut(e)-Représentant(e). Les titulaires de ces postes sont chargés de fournir des conseils politiques et un soutien à l'équipe dirigeante du Bureau des affaires de désarmement, dont ils relèvent. Actuellement, les fonctions et responsabilités en matière de planification stratégique, de reddition de compte et de gestion des risques sont partagées entre les deux fonctions, ainsi qu'avec le Service administratif, ce qui crée des redondances. Le déclassement d'un poste P-5 en poste P-4 dans le Bureau du (de la) Directeur(trice) et adjoint(e) du (de la) Haut(e)-Représentant(e) permettrait d'optimiser la structure de gestion de l'équipe de direction, tout en renforçant la cohérence entre les deux bureaux. Le poste de spécialiste des questions politiques (P-4) contribuerait à accroître les capacités de fond en matière de planification, de reddition de comptes et de gestion des risques, ces fonctions étant présentement assurées par un(e) spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe)(P-2) et un(e) assistant(e) de recherche [agent(e) des services généraux (Autres classes)]. Ce changement permettrait par ailleurs de renforcer encore davantage les capacités du Bureau des affaires de désarmement en matière de collecte de données et d'analyse, conformément à sa stratégie d'exploitation des données, ainsi que la prise en compte de son plan stratégique 2021-2025 et du dispositif d'application du principe de responsabilité y associé. Les responsabilités relatives à la coordination des dossiers spécifiques à chaque pays seraient transférées aux sous-programmes concernés. Le titulaire du poste P-5 qui relèverait encore du Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) resterait quant à lui responsable de l'administration globale du Bureau et continuerait de fournir un appui consultatif stratégique à l'équipe dirigeante, tout en coordonnant les principaux programmes transversaux ;
- c) **Sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements).** La diminution de 17 100 dollars tient aux facteurs suivants :
- i) Une diminution de 16 100 dollars au titre des postes, qui s'explique par le déclassement d'un poste D-2 [Directeur(trice)] au bureau de Genève en poste D-1 (Chef de service) dans l'objectif de rapprocher l'organigramme de l'antenne de Genève de celui des autres sous-programmes du Bureau des affaires de désarmement, dont les responsables occupent un poste de la classe D-1, et d'éliminer la redondance des fonctions politiques exercées

- par le (la) Haut(e)-Représentant(e) [Secrétaire général(e) adjoint(e)] à New York, d'une part, et le (la) Directeur(trice) et adjoint(e) du (de la) Haut(e)-Représentant(e) (D-2), d'autre part. Uniformiser les rattachements hiérarchiques de façon à ce que tous les chefs de sous-programme relèvent du (de la) Directeur(trice) et adjoint(e) du (de la) Haut(e)-Représentant(e) permettrait de renforcer la cohérence stratégique et opérationnelle dans l'ensemble du Bureau ;
- ii) Une diminution de 1 000 dollars au titre des voyages du personnel, qui tient au programme des déplacements envisagés pour 2022 dans le cadre du sous-programme ;
- d) **Sous-programme 2 (Armes de destruction massive).** La diminution de 300 dollars au titre des voyages du personnel tient au programme des déplacements envisagés pour 2022 dans le cadre du sous-programme ;
- e) **Sous-programme 3 (Armes classiques).** La diminution de 10 100 dollars s'explique par le transfert au sous-programme 4 de ressources relatives aux consultants, l'objectif étant de soutenir la mise en œuvre, dans le cadre de celui-ci, d'une stratégie centralisée et consolidée en matière de technologies de l'information ;
- f) **Sous-programme 4 (Information et sensibilisation).** L'augmentation de 59 000 \$ tient aux facteurs suivants :
- i) Une augmentation de 32 700 dollars au titre des postes, qui s'explique par le reclassement proposé d'un poste P-2 [informaticien(ne) (adjoint(e) de 1^{re} classe)] en poste P-3 (spécialiste des systèmes informatiques). En plus de répondre aux besoins informatiques généraux du Bureau des affaires de désarmement, le (la) titulaire du poste aura pour fonction d'appuyer de façon plus ciblée le développement de bases de données, contribuant ainsi à appliquer la stratégie d'exploitation des données du Bureau pour 2021-2025 et à combler une lacune dans les capacités repérée lors du recensement des capacités de l'ONU en matière de données, de numérique et d'innovations réalisé en 2020. Il lui sera en outre demandé de mettre l'accent sur l'analyse et la gestion de données visant à promouvoir l'adaptabilité des effectifs au sein de l'Organisation. Le reclassement de ce poste, qui vise l'exercice de fonctions plus spécialisées de développement de bases de données, reflète la nécessité de conserver des capacités soutenues de modernisation des systèmes d'information pour répondre aux exigences fixées par les États Membres et les organismes intergouvernementaux bénéficiant d'un appui du Bureau. Ces efforts de modernisation, qui ont pour objet d'homogénéiser et de mettre à niveau les systèmes – actuellement morcelés – utilisés pour recevoir, traiter et diffuser les informations et les données fournies par les États Membres en application des instruments et traités de désarmement et à la demande de l'Assemblée générale, permettront de donner suite aux requêtes d'amélioration des plateformes formulées par plusieurs entités. Le fait de confier ces fonctions à un membre du personnel en particulier permettra en outre de réduire la dépendance du Bureau aux services de consultants jusqu'alors chargés d'en exercer des versions moins avancées. Le titulaire du poste restera responsable des autres postes relevant des systèmes d'information au sein du Bureau ;
 - ii) Une augmentation de 26 500 dollars, qui s'explique notamment par le transfert d'un montant de 10 100 dollars initialement inscrit au sous-programme 3, visant à financer les services de consultants chargés d'appuyer l'élaboration d'un portail de données ainsi que la mise à niveau des bases de données existantes et la migration des données, dans le cadre d'une stratégie centralisée et consolidée en matière de technologies de l'information et des efforts de modernisation déployés par le Bureau en vue d'homogénéiser et de mettre à niveau les systèmes – actuellement morcelés – utilisés pour recevoir, traiter et diffuser les informations et les données fournies par les États Membres en application des instruments et traités de désarmement ;
 - iii) Une diminution de 200 dollars au titre des voyages du personnel, qui tient au programme des déplacements envisagés pour 2022 dans le cadre du sous-programme ;

- g) **Sous-programme 5 (Désarmement régional).** L'augmentation de 400 dollars au titre des voyages du personnel tient au programme des déplacements envisagés pour 2022 dans le cadre du sous-programme.

Ressources extrabudgétaires

- 4.128 Comme le montrent les tableaux 4.25 2) et 4.26 2), le Bureau des affaires de désarmement devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui compléteront les ressources du budget ordinaire et resteront essentielles pour l'exécution de ses mandats. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires (contribution en espèces) d'un montant de 11 599 500 dollars, qui permettra de financer 30 postes, comme indiqué au tableau 4.26 2), ainsi que d'autres objets de dépense. Ces ressources serviront essentiellement à financer des activités de recherche et d'analyse, l'organisation de réunions et de conventions, des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités techniques et fonctionnelles aux échelles nationale et régionale, et l'élargissement des partenariats et de la participation, et contribueront de la sorte à promouvoir l'adoption d'accords internationaux sur les meilleures pratiques en matière de désarmement et à sensibiliser davantage les parties intéressées, tout en fournissant à la composante Appui au programme les moyens nécessaires à l'exécution de fonctions administratives en lien avec les activités susmentionnées. Les ressources extrabudgétaires représentent 47,9 % des ressources totales du programme. Les contributions en nature qu'il est prévu de recevoir prendront la forme de locaux d'une valeur estimée à 86 800 dollars qui seront mis gracieusement à la disposition du Bureau. La diminution escomptée de 5 019 300 dollars est principalement due à une baisse des dépenses afférentes aux réunions et à la documentation, à l'achèvement d'un projet sur le genre et les armes légères et de petit calibre et à une baisse anticipée des contributions des donateurs en 2022.
- 4.129 Les ressources extrabudgétaires de l'UNIDIR sont placées sous le contrôle du Conseil consultatif pour les questions de désarmement. C'est au Bureau des affaires de désarmement qu'il incombe de superviser l'utilisation des autres ressources extrabudgétaires relatives aux sous-programmes, conformément à la délégation de pouvoir du Secrétaire général.

Organes directeurs

- 4.130 Les ressources proposées au titre de cette composante permettront au (à la) Secrétaire général(e) de la Conférence du désarmement et Représentant(e) personnel(le) du Secrétaire général de l'ONU et au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) de la Conférence du désarmement de participer à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale et à des consultations tenues à New York et serviront plus précisément à financer les frais de voyage et l'indemnité de subsistance. On trouvera dans le tableau 4.28 des informations sur la Conférence et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 4.28

Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organes directeurs</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Conférence du désarmement	Créée en application du paragraphe 120 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2), la Conférence du désarmement a pour vocation d'être l'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Elle compte 65 membres, dont les 5 États dotés d'armes nucléaires et d'autres grandes puissances militaires. Sa session annuelle, d'une durée de 24 semaines, est divisée en 3 parties et, s'il y a lieu, la Conférence poursuit ses négociations sur les questions prioritaires entre les sessions. Conformément à l'alinéa c) du paragraphe 120 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU nomme le (la) Secrétaire général(e) de la Conférence qui devient également son (sa) Représentant(e) personnel(le) et est chargé(e) d'apporter son concours à la Conférence et d'aider la présidence à organiser la Conférence. Comme demandé par l'Assemblée dans sa résolution 34/83 L, le Secrétaire général de l'ONU fournit le personnel ainsi que les concours et les services nécessaires dont la Conférence du désarmement et tous les organes subsidiaires qu'elle peut établir auront besoin, conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Conférence. Le secrétariat de la Conférence est assuré par des fonctionnaires du Secrétariat et du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement	Mandat : Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale – paragraphe 120 (résolution S-10/2) Composition : 65 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 session en 3 parties	7,0	8,1
Total			7,0	8,1

- 4.131 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 8 100 dollars et font apparaître une augmentation nette de 1 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des explications sur l'augmentation qui est proposée au paragraphe 4.127 a), et des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.29.

Tableau 4.29

Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Autres objets de dépense	0,5	7,0	–	–	1,1	1,1	15,7	8,1
Total	0,5	7,0	–	–	1,1	1,1	15,7	8,1

Ressources extrabudgétaires

- 4.132 Le montant des ressources extrabudgétaires destinées aux organes directeurs est estimé à 48 700 dollars et permettra de financer des objets de dépense autres que les postes. Ces ressources contribueront à l'organisation d'activités de recherche, visant par exemple la fourniture de documents de référence et d'analyse à l'appui des travaux de la Conférence.

Direction exécutive et administration

- 4.133 Le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et Haut(e)-Représentant(e) pour les affaires de désarmement comprend les collaborateurs directs du (de la) Haut(e)-Représentant(e), le Bureau du (de la) Directeur(trice) et adjoint(e) du (de la) Haut(e)-Représentant(e), le Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale et le Groupe de la coordination des politiques et de la gestion du changement. Le (la) Haut(e)-Représentant(e) est secondé(e) par un(e) Directeur(trice) qui est également son adjoint(e). Il (elle) assure la direction, la supervision et la gestion d'ensemble des activités du Bureau, telles qu'elles découlent des tâches qui ont été confiées à celui-ci et du programme de travail approuvé. Il (elle) conseille le Secrétaire général et lui apporte son concours sur toutes les questions concernant le désarmement, la non-prolifération, la maîtrise des armements et les problématiques de sécurité connexes, et le représente, s'il y a lieu, dans ces domaines. Il (elle) fournit également, aux fins de l'établissement de directives et de la prise de décisions, des analyses et évaluations sur les faits nouveaux survenant dans ces domaines et assure la liaison, sur ces questions, entre le Secrétariat et les États Membres.
- 4.134 Le Bureau du (de la) Directeur(trice) seconde le (la) Haut(e)-Représentant(e) dans la direction exécutive et l'administration du Bureau des affaires de désarmement ; élabore le programme de travail du Bureau et en suit la mise en œuvre, assure une coopération efficace entre les services et veille à l'exécution des mandats qui ont trait aux programmes du Bureau ; établit des rapports et des notes sur des questions politiques et des questions de gestion ; fournit des orientations stratégiques sur l'exécution des programmes ; conseille le (la) Haut(e)-Représentant(e) sur toutes les questions de fond, d'organisation, d'administration, de gestion du personnel et de budget, y compris pour ce qui est de la coordination globale de l'élaboration et de la révision de la contribution du Bureau des affaires de désarmement au plan-programme annuel et au budget-programme.
- 4.135 Le Groupe des sciences, des technologies et de la sécurité internationale conseille le Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) et le Bureau du (de la) Directeur(trice) et les sous-programmes sur les questions scientifiques et technologiques ayant trait à la sécurité internationale et à d'autres questions stratégiques, y compris celles liées aux armes autonomes, à l'espace extra-atmosphérique, à l'informatique et aux télécommunications, ainsi que sur les activités de recherche normative et analytique en vue de contribuer à la réalisation des priorités fixées par le Secrétaire général en matière de désarmement. Il a pour mission d'élaborer des analyses politiques et des notes de synthèse techniques sur un vaste ensemble d'initiatives et de questions relevant de son domaine d'expertise.

- 4.136 Le Groupe de la coordination des politiques et de la gestion du changement fournit un soutien direct au (à la) Haut(e) Représentant(e) et au Bureau des affaires de désarmement sur des questions transversales ainsi qu'en matière de coordination interne et de gestion du changement. Il se charge notamment de coordonner l'intégration et la prise en compte des questions de genre dans les programmes du Bureau ainsi que de veiller à la parité des sexes dans celui-ci et de superviser les efforts d'inclusion, conformément aux cadres pertinents, tels que le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.
- 4.137 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau des affaires de désarmement continuera de réduire son empreinte carbone en diminuant sensiblement le nombre de documents photocopiés ou imprimés et encouragera pour ce faire son personnel à prendre l'habitude de travailler à partir des versions électroniques des documents, qu'il s'agisse de rapports de mission, de notes d'évaluation, de mémorandums intérieurs, de communications soumises par les États Membres, de documents d'information ou de points de discussion. Des efforts supplémentaires seront faits pour réduire les déplacements en optimisant la participation aux réunions par visioconférence.
- 4.138 On trouvera dans le tableau 4.30 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Bureau continuera de veiller à ce que les chefs de service justifient par de solides motifs toute demande d'autorisation de voyage présentée tardivement, celle-ci étant ensuite soumise au (à la) Haut(e)-Représentant(e) pour autorisation. Le Service administratif continuera de suivre de près l'achat des billets d'avion et tiendra les chefs de service au courant, de même que le (la) Haut(e)-Représentant(e) pour qu'il (elle) puisse intervenir le cas échéant.

Tableau 4.30
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2019 <i>(taux effectif)</i>	2020 <i>(taux effectif)</i>	2021 <i>(taux prévu)</i>	2022 <i>(taux prévu)</i>
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	52	60,5	100	100

- 413.9 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 305 300 dollars et font apparaître une diminution de 33 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des explications sur la diminution qui est proposée au paragraphe 4.127 b), et des renseignements supplémentaires dans le tableau 4.31 et la figure 4.VII.

Tableau 4.31

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

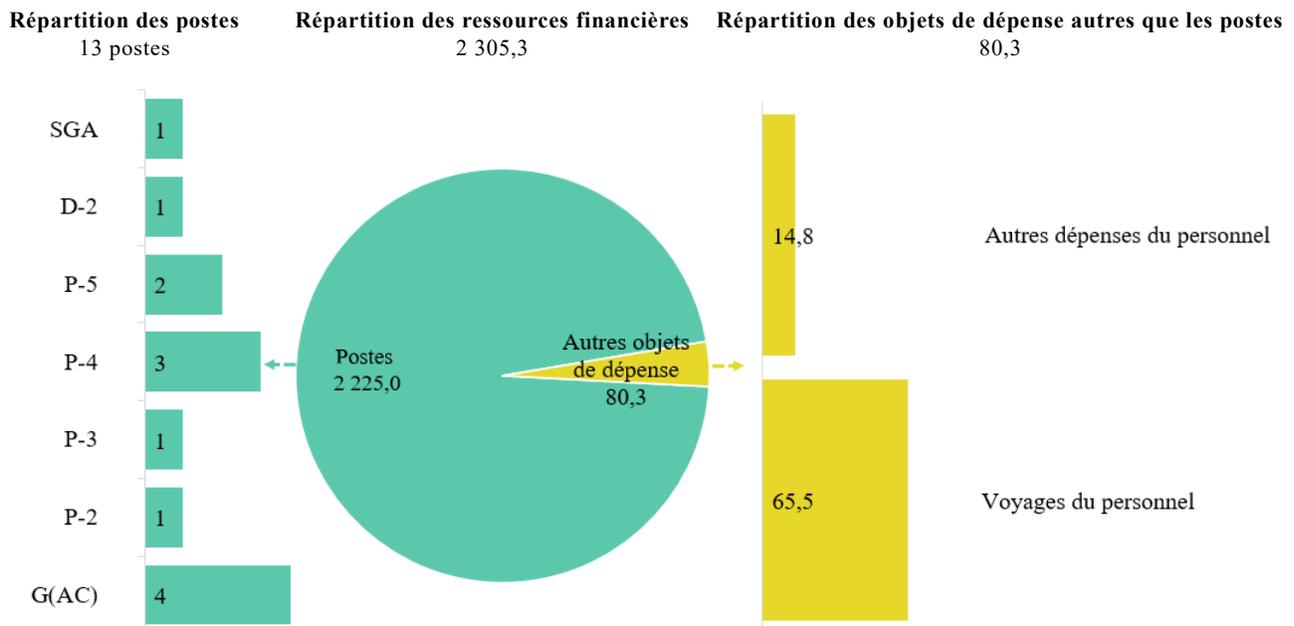
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 122,7	2 258,0	–	–	(33,0)	(33,0)	(1,5)	2 225,0
Autres objets de dépense	48,5	80,3	–	–	–	–	–	80,3
Total	2 171,2	2 338,3	–	–	(33,0)	(33,0)	(1,4)	2 305,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4
Total		13	–	–	–	–	–	13

Figure 4.VII

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 4.140 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires pour la composante Direction exécutive et administration d'un montant estimé à 138 100 dollars, qui permettra de financer des objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à aider le Bureau à mener à bien des activités de recherche et d'analyse en lien avec les objectifs généraux auxquels visent les différents sous-programmes.

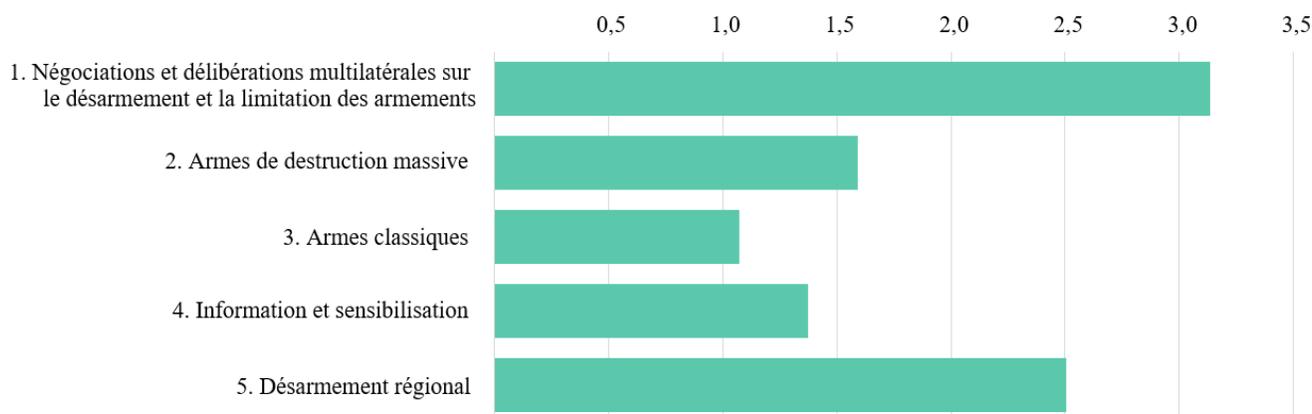
Programme de travail

- 4.141 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 9 683 000 dollars et font apparaître une diminution de 185 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des explications sur la diminution qui est proposée aux paragraphes 4.125 à 4.127, et un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 4.VIII.

Figure 4.VIII

Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

- 4.142 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 135 000 dollars et font apparaître une augmentation de 347 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.32 et la figure 4.IX.
- 4.143 L'Assemblée générale, dans sa résolution [60/248](#), a fait sienne la proposition tendant à ce que les demandes de subventions pour l'UNIDIR lui soient soumises tous les deux ans, pour examen et approbation, dans le cadre de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal pertinent. Conformément à la résolution [72/266 A](#) de l'Assemblée, à compter du budget-programme de 2020, l'exercice budgétaire a changé, passant d'un exercice biennal à un exercice annuel à titre expérimental.
- 4.144 Dans sa note relative à la demande de subvention pour l'UNIDIR pour 2021 ([A/75/83](#)), le Secrétaire général a indiqué qu'il considérait que les deux mécanismes de la procédure de demande d'octroi d'une subvention à imputer sur le budget ordinaire, à savoir le chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme et sa note annuelle, faisaient double emploi. Dans sa résolution [75/253](#), l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation par laquelle le Comité consultatif pour les

questions administratives et budgétaires a approuvé la proposition du Secrétaire général tendant à ce que la demande de subvention pour l'UNIDIR ne soit présentée que dans le cadre du chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme. En conséquence, le montant des ressources demandées, soit 3 135 000 dollars, comprend des crédits prévus au titre d'une subvention à l'UNIDIR d'un montant de 645 600 dollars pour 2022, ce qui représente une augmentation de 364 900 dollars par rapport aux crédits ouverts en 2021.

- 4.145 La subvention de 645 600 dollars demandée au titre des subventions et contributions comprend :
- a) un montant de 280 700 dollars qui doit couvrir les dépenses afférentes au (à la) Directeur(trice) (D-2) et correspond aux crédits renouvelables approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253 ;
 - b) une augmentation de 364 900 dollars qui doit couvrir les dépenses afférentes à un(e) spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5) chargé(e) d'aider la direction à s'acquitter des fonctions d'encadrement et d'administration de l'Institut (244 700 dollars), à l'organisation, à l'intention de tous les groupements régionaux, d'exposés trimestriels sur les travaux de recherche et les réflexions menés sur les questions de désarmement pertinentes (39 700 dollars), et à la tenue de trois manifestations dans des pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui viseront à promouvoir les connaissances, la réflexion et le dialogue en matière de désarmement et de non-prolifération auprès d'un public plus large et diversifié (80 500 dollars). On trouvera au paragraphe 4.126 a) des informations plus détaillées sur les dépenses prévues dans ce cadre.

Tableau 4.32

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

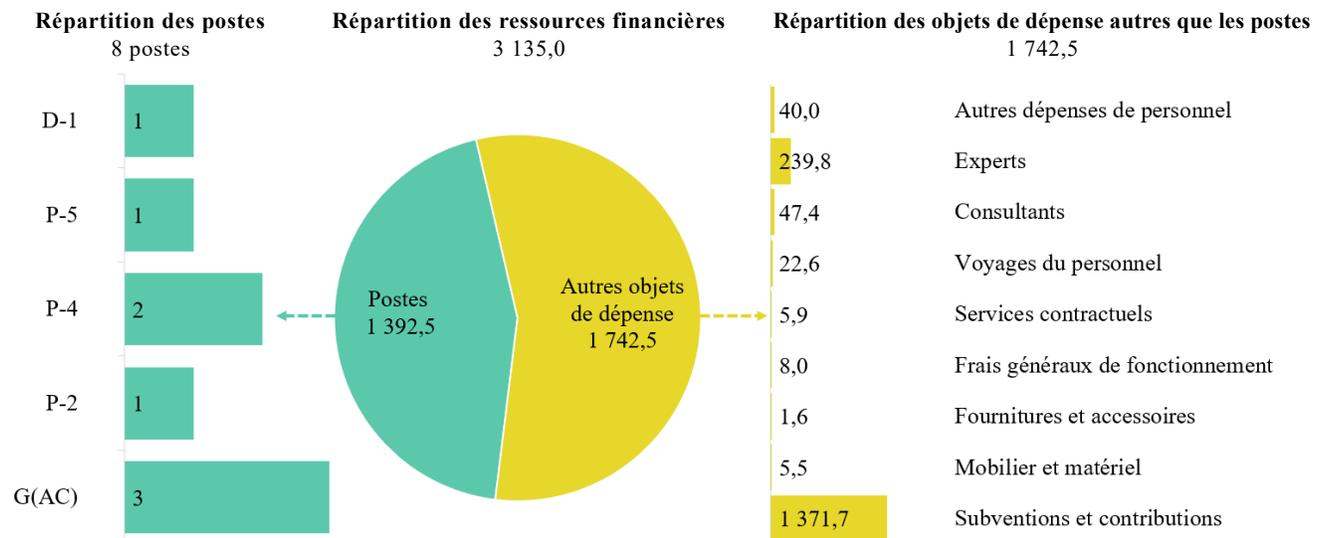
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 689,0	1 408,6	–	–	(16,1)	(16,1)	(1,1)	1 392,5	
Autres objets de dépense	994,3	1 378,6	–	364,9	(1,0)	363,9	26,4	1 742,5	
Total	2 683,2	2 787,2	–	364,9	(17,1)	347,8	12,5	3 135,0	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		5	–	–	–	–	–	5	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3	
Total		8	–	–	–	–	–	8	

Figure 4.IX

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 4.146 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 135 400 dollars, qui permettra de financer sept postes [1 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à organiser des réunions officielles relatives à la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques, la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ainsi qu'au fonctionnement des unités d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur certaines armes classiques. La diminution de 465 800 dollars qui est prévue tient principalement à une baisse des dépenses afférentes aux réunions et à la documentation par rapport à 2021, année durant laquelle doivent se tenir la Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques et de plus longues sessions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes.

**Sous-programme 2
Armes de destruction massive**

- 4.147 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 592 500 dollars et font apparaître une diminution de 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.33 et la figure 4.X.

Tableau 4.33

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

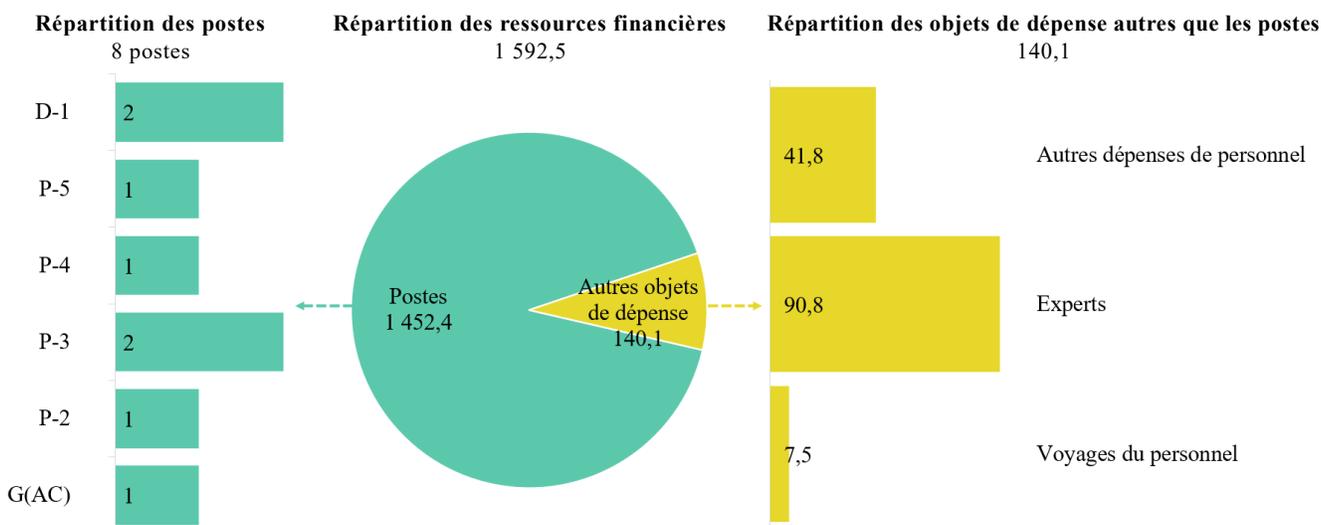
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 403,9	1 452,4	–	–	–	–	–	–	1 452,4
Autres objets de dépense	7,4	140,4	–	–	(0,3)	(0,3)	(0,2)	–	140,1
Total	1 411,3	1 592,8	–	–	(0,3)	(0,3)	–	–	1 592,5
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	–	7
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	–	–	–	–	–	–	1
Total		8	–	–	–	–	–	–	8

Figure 4.X

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

4.148 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 452 000 dollars, qui permettra de financer deux postes (1 P-5 et 1 P-4) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront à appuyer les activités menées dans le cadre du sous-programme, qui visent à promouvoir le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires, des autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs sous tous leurs aspects. Ces activités doivent permettre de réduire les risque de guerre nucléaire et faciliter la mise en œuvre par les États Membres des

engagements qu'ils ont pris en matière de désarmement et de non-prolifération. Les ressources demandées contribueront à améliorer la capacité opérationnelle du mécanisme mis en place par le Secrétaire général pour enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques ou à toxines. La diminution de 2 245 100 dollars qui est prévue tient principalement au fait que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit se tenir en 2021 et non en 2022.

Sous-programme 3 Armes classiques

4.149 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 074 900 dollars et font apparaître une diminution de 211 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.34 et la figure 4.XI.

Tableau 4.34

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

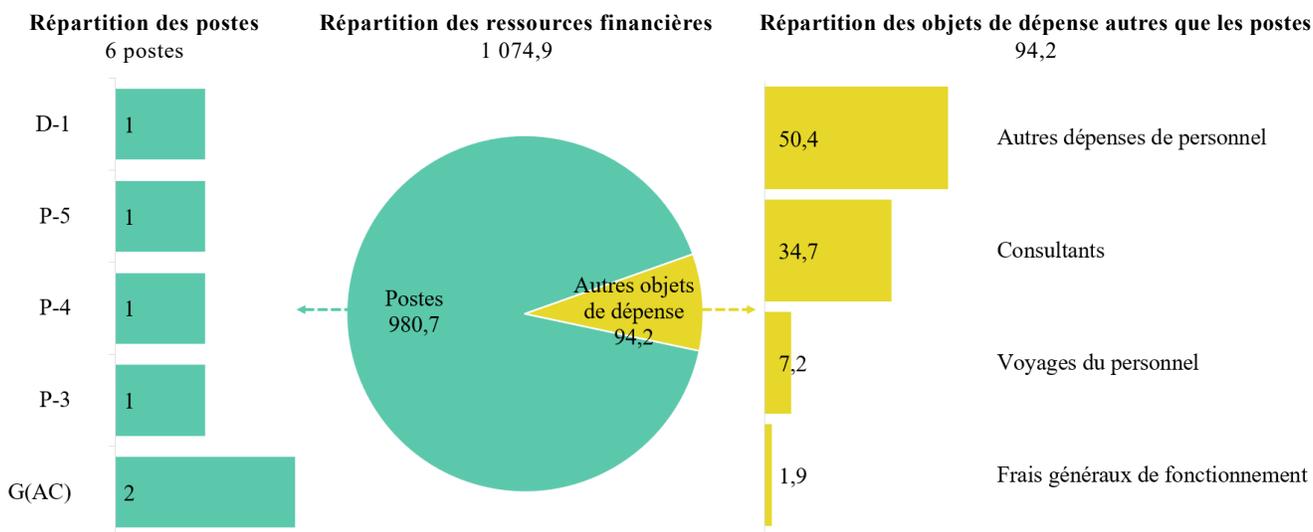
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 049,0	980,7	–	–	–	–	–	980,7	
Autres objets de dépense	263,7	305,9	(201,6)	–	(10,1)	(211,7)	(69,2)	94,2	
Total	1 312,7	1 286,6	(201,6)	–	(10,1)	(211,7)	(16,5)	1 074,9	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2	
Total		6	–	–	–	–	–	6	

Figure 4.XI

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

4.150 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 3 315 900 dollars, qui permettra de financer cinq postes [1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront essentiellement à appuyer la mise en œuvre de stratégies, programmes et mesures tenant compte de la dimension de genre dans le cadre de la lutte contre le trafic et le détournement d’armes de petit calibre, conformément aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, et à donner un meilleur accès aux directives techniques relatives à la maîtrise des armes de petit calibre et à la gestion des munitions. Elles seront également utilisées à l’appui des activités de réglementation des armes et de l’action menée en Afrique pour prolonger la campagne Faire taire les armes. La diminution de 2 009 600 dollars qui est prévue tient essentiellement à l’achèvement d’un projet sur le genre et les armes légères et de petit calibre, attendu à la fin du premier trimestre de 2022.

**Sous-programme 4
Information et sensibilisation**

4.151 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2022 s’élèvent à 1 375 100 dollars et font apparaître une diminution de 321 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.35 et la figure 4.XII.

Tableau 4.35

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

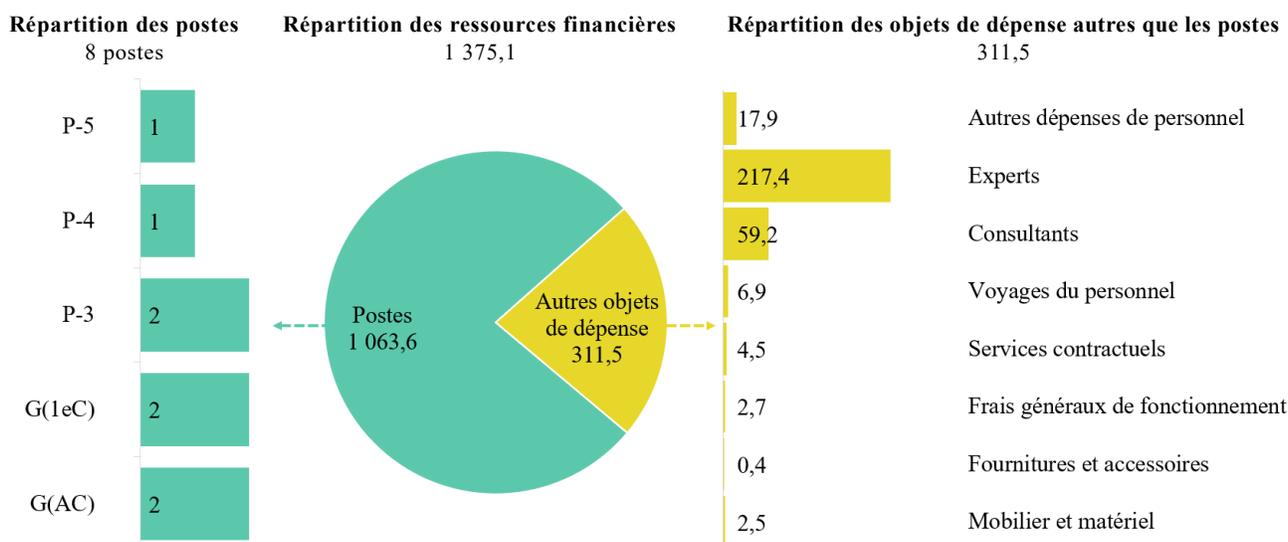
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	1 109,7	1 030,9	–	–	32,7	32,7	3,2	1 063,6	
Autres objets de dépense	394,9	665,6	(387,5)	7,1	26,3	(354,1)	(53,2)	311,5	
Total	1 504,6	1 696,5	(387,5)	7,1	59,0	(321,4)	(18,9)	1 375,1	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4	
Total		8	–	–	–	–	–	8	

Figure 4.XII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

4.152 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 570 700 dollars, qui permettra de financer un poste (P-3) et les objets de dépense autres que les postes. Elles serviront à sensibiliser aux questions de désarmement à l'échelle mondiale et à renforcer les capacités fonctionnelles et techniques aux échelles nationale et régionale. Afin d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 74/64 sur les jeunes, le désarmement et la non-prolifération, elles seront également

utilisées pour consolider les partenariats et accroître la participation de toute une série de parties prenantes au désarmement et à la réglementation des armements. Elles contribueront en outre à l'organisation des réunions régionales demandées dans la résolution 73/266 de l'Assemblée générale. La diminution de 298 800 dollars qui est prévue correspond à une baisse anticipée des contributions des donateurs en 2022.

Sous-programme 5 Désarmement régional

- 4.153 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 505 500 dollars et font apparaître une augmentation de 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.36 et la figure 4.XIII.

Tableau 4.36

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

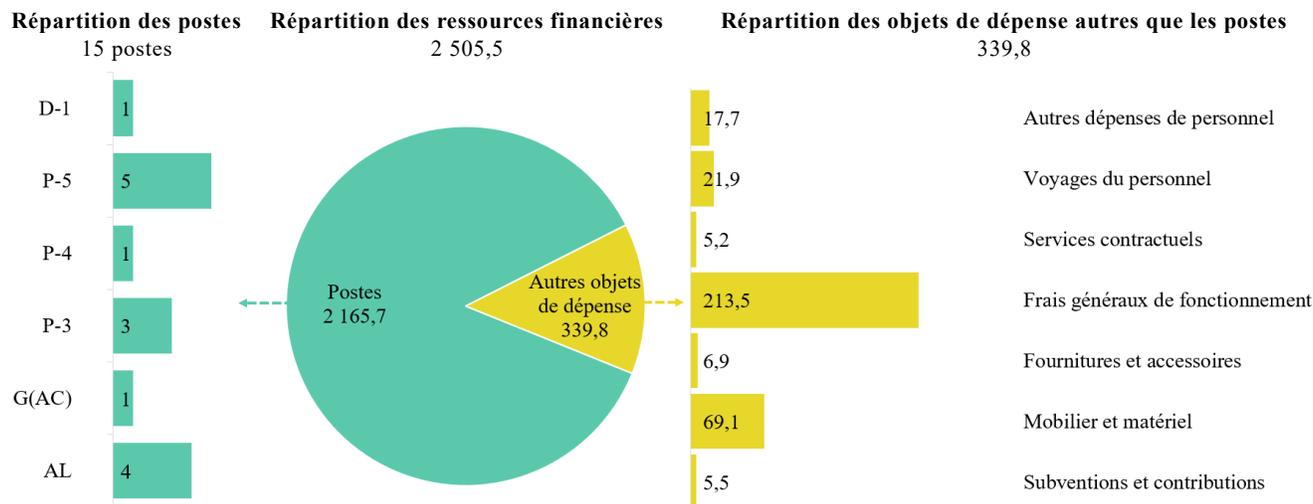
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 151,3	2 165,7	–	–	–	–	–	–	2 165,7
Autres objets de dépense	336,8	339,4	–	–	0,4	0,4	0,1	–	339,8
Total	2 488,1	2 505,1	–	–	0,4	0,4	–	–	2 505,5
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	–	5
Total		15	–	–	–	–	–	–	15

Figure 4.XIII

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

4.154 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d’un montant estimé à 1 686 900 dollars, qui permettra de financer 12 postes (1 P-3 et 11 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Dans le cadre des centres régionaux pour la paix et le désarmement, elles serviront essentiellement à aider les États Membres à traiter les questions de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Elles contribueront également à renforcer les capacités techniques et juridiques aux niveaux national et régional, à l’appui des accords internationaux et des normes relatives à la maîtrise des armes conventionnelles et à la non-prolifération des armes de destruction massive, à sensibiliser à des questions fondamentales et transversales telle que l’égalité des genres et les technologies émergentes, et à faciliter les débats nationaux et régionaux entre parties prenantes

Appui au programme

4.155 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires de désarmement des services d’appui administratif centralisés dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion financière et de l’administration générale, notamment concernant la planification des ressources et l’utilisation des services communs ; il apporte également un appui administratif aux organes directeurs, y compris pour les réunions, selon les besoins.

4.156 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2022 s’élèvent à 645 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 4.37 et la figure 4.XIV.

Tableau 4.37

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

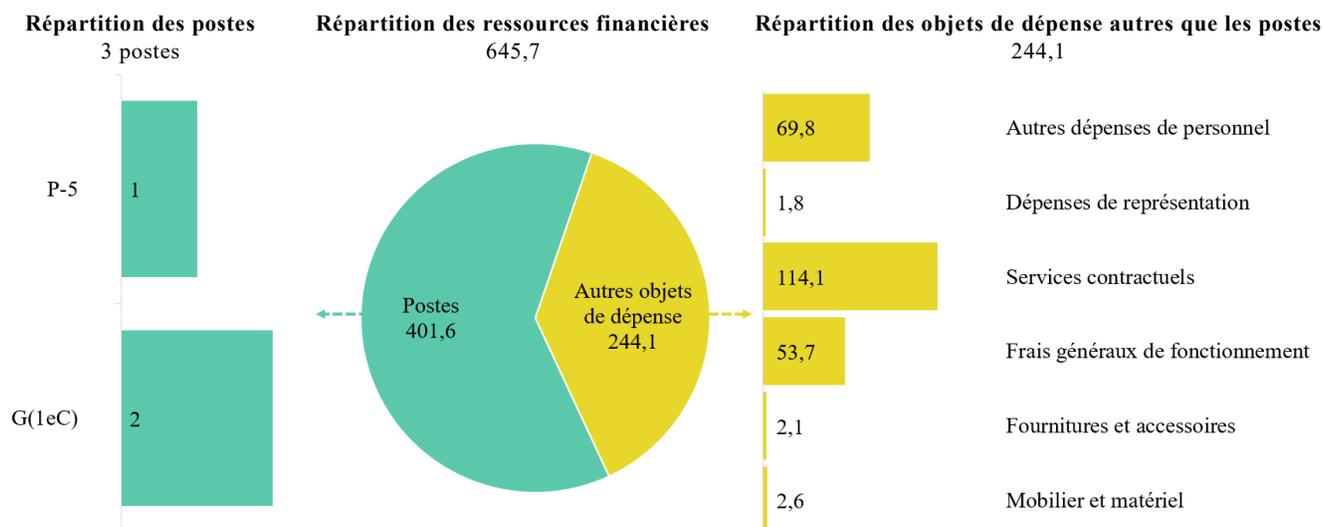
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	460,8	401,6	–	–	–	–	–	401,6
Autres objets de dépense	396,2	244,1	–	–	–	–	–	244,1
Total	857,0	645,7	–	–	–	–	–	645,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	–	–	–	–	–	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2
Total		3	–	–	–	–	–	3

Figure 4.XIV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

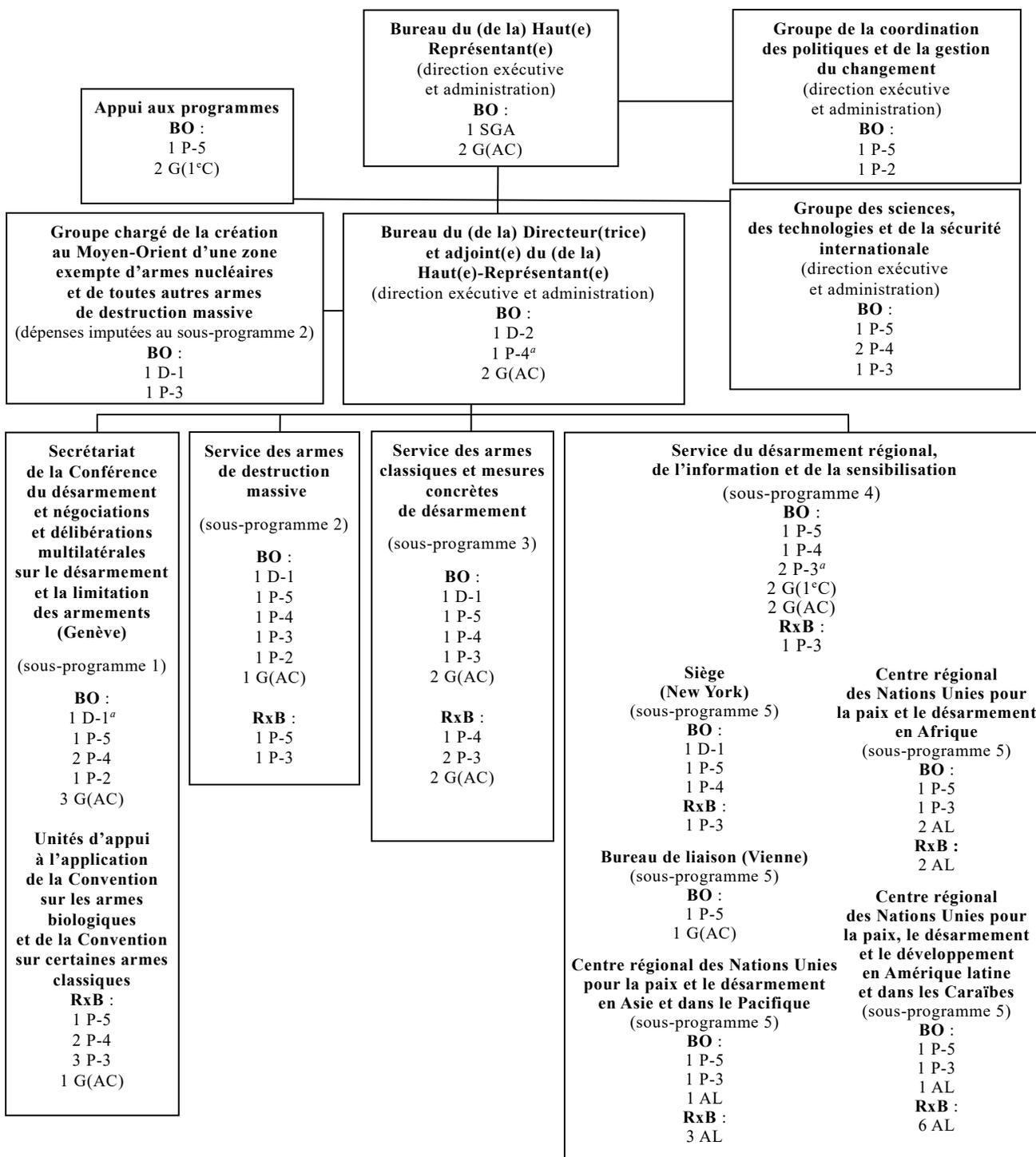


Ressources extrabudgétaires

4.157 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 251 800 dollars, qui permettra de financer trois postes [G(AC)]. Elles serviront essentiellement à fournir un appui administratif aux sous-programmes pour toutes les activités financées au moyen des ressources extrabudgétaires.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2022



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ;

G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

^a Correspond au déclassement d'un poste D-2 [directeur(trice)] à D-1 (chef de service) et d'un poste P-5 (spécialiste hors classe des questions politiques) à P-4 (spécialiste des questions politiques) et du reclassement d'un poste P-2 [informaticien(ne) (adjoint(e) de 1^{re} classe)] à P-3 (spécialiste des systèmes informatiques).

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/75/7](#)

Le Comité consultatif est d'avis que, dans un souci de transparence, le document budgétaire devrait comporter certaines informations sur les bénéficiaires et l'objet des ressources proposées au titre des subventions et des contributions. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir de telles informations dans les projets de budget à venir (par. II.71).

Les informations demandées figurent aux paragraphes 4.126 a) et 4.143 à 4.145 du présent rapport et dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	(1) 1	P-5 P-4	Déclassement d'un poste P-5 (spécialiste hors classe des questions politiques) à P-4 (spécialiste des questions politiques)	Le déclassement proposé optimiserait la structure de gestion du secrétariat, qui comprend le Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) et le Bureau du (de la) Directeur(trice) et adjoint(e) du (de la) Haut(e)-Représentant(e). Le changement proposé permettrait de réduire la duplication des fonctions managériales de sorte que la structure du Bureau soit plus souple et moins surchargée au sommet. Le poste reclassé contribuerait à renforcer les capacités de fond en matière de planification, de reddition de comptes et de gestion des risques, qui bénéficieraient des compétences d'un(e) fonctionnaire à un poste de classe plus élevée, ces fonctions étant présentement assurées par un(e) spécialiste des questions politiques (adjoint de 1 ^{re} classe) (P-2) et un(e) agent(e) des services généraux (autres classes).
Sous-programme 1 Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements	(1) 1	D-2 D-1	Déclassement d'un poste D-2 [Directeur(trice)] à D-1 (Chef de service)	Le déclassement proposé rapprocherait l'organigramme de l'antenne de Genève de celui des autres sous-programmes et éliminerait la redondance dans les fonctions de direction au sein du Bureau des affaires de désarmement. De plus, le changement proposé renforcerait la capacité opérationnelle de l'antenne de Genève et la cohérence dans les fonctions politiques et managériales au sein du Bureau en uniformisant les rattachements hiérarchiques, les chefs de sous-programme relevant tous du (de la) Directeur(trice) et adjoint(e) du (de la) Haut(e)-Représentant(e).
Sous-programme 4 Information et sensibilisation	(1) 1	P-2 P-3	Reclassement d'un poste P-2 [informaticien(ne) (adjointe de 1 ^{re} classe)] à P-3 (spécialiste des systèmes informatiques)	Outre qu'il répondrait aux besoins informatiques généraux du Bureau, le reclassement élargirait les fonctions remplies, qui comprendraient un rôle d'appui au développement d'une base de donnée spécialisée. La proposition s'inscrirait dans la Stratégie d'exploitation des données du Bureau pour 2021-2025 et comblerait une lacune dans les capacités repérée lors du recensement des capacités de l'ONU en matière de données, de numérique et d'innovations réalisé en 2020. Le poste serait également axé sur l'analyse et la gestion de données visant à promouvoir l'adaptabilité des effectifs au sein de l'Organisation.